RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA
INITIATEUR DE TRAJECTOIRES



CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 octobre 2026

Ordre du jour 1/4

1. **Actualités et procès verbal**
   a. Approbation procès-verbal séance du 11 juin 2026
   b. Approbation procès-verbal séance du 9 juillet 2026
   c. Actualités Grenoble INP - UGA

2. **Désignation d'une personnalité qualifiée au Conseil d'administration**

3. **Affaires réglementaires**
   a. Nomination du directeur de la Maison de l'INP (MINP)
   b. Désignation d'un représentant du Conseil d'administration de Grenoble INP - UGA au Conseil de la Prépa des INP

Ordre du jour 2/4

4. **Ressources humaines**
   a. Rapport social unique et base de données sociales 2025
   b. Campagne emploi des personnels IATS 2027
   c. Conditions de retour à l'équilibre (CRE) - Mesures postes IATS permanents
   d. Prime enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS)
   e. Plan d'actions HRS4R 2026/2029

5. **Stratégie et gouvernance**
   a. Bilan de Unite! (information)
   b. Rapport d'activité 2025 de la Fondation Grenoble INP (information)
   c. Architecture budgétaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (information)
   d. Point sur le projet de transformation de l'administration (PTA) – Grands processus (information)
   e. Point sur le projet de transformation de l'établissement (PTE) (information)
   f. Grandes lignes du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 100%

Ordre du jour 3/4

g. Projet stratégique d'établissement (information)

h. Plan campus de l'Université Grenoble Alpes

6. Formation, recherche, valorisation

a. Proposition de changement de nom de l'école Grenoble INP – Pagora, UGA

b. Modulation des droits d'inscription

I. État des lieux de la pratique, à l'échelle nationale

II. Premières propositions d'orientations pour Grenoble INP – UGA

III. Méthode et calendrier de concertation à mettre en place

c. Bilan de la section disciplinaire

d. Offre de formation licence et master de l'Université Grenoble Alpes : apport de Grenoble INP - UGA

e. Règlement des admissions de la Prépa INP 2026/2027

f. Règlement des études du certificat de compétences IA et Application du Département Formation Professionnelle (DFP) 2026/2027

g. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation – Tarifs du Département formation professionnelle (DFP) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2026/2027

Ordre du jour 4/4

7. Affaires financières

a. *Approbation de la convention-cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'Université Grenoble Alpes 2026/2028*

b. *Tarifs de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes – Tarifs de la Fondation Grenoble INP et de Grenoble INP Entreprises*

c. *Avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de locaux et de personnel avec l'AGEFPI*

d. *Création du centre de responsabilité budgétaire de la Direction Ingénierie des Projets Subventionnés Formation Recherche (DIPS)*

e. *Admissions en non-valeur*

8. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général

9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA

Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour

Sujet concerné : la politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA

Règlement intérieur :

- Article 1.4 « *Ordre du jour, calendriers de réunion et information des membres* » :

> Pour qu'un point puisse être ajouté en début de séance, il doit être procédé à un vote à la majorité des membres en exercice.

Ajout de la politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 15 octobre 2026

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve l'ajout du sujet «Politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA » à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 15 octobre 2026.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



1. Procès-verbal & actualités

a. Approbation PV séance du 11 juin 2026

Approbation procès-verbal séance du 11 juin 2026

☞Délibération proposée au CA :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 .

b. Approbation PV séance du 9 juillet 2026

Approbation procès-verbal séance du 9 juillet 2026

☞Délibération proposée au CA :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026 .

c. Actualités Grenoble INP - UGA

Actualités

A noter

- **Isabelle SCHANEN rejoint l'équipe présidence :**
  - En tant que vice-présidente adjointe formation
- **Nouvel agent comptable par intérim :**
  - Suite au départ de Lynda HATHAT, Véronique BODILIS, agent comptable de la COMUE de Lyon, est devenue au 1er octobre 2026, agent comptable par intérim de l'établissement.
- **Directeur de la Prépa des INP :**
  - Pierre-Alain TOUPANCE succède à Stéphane PIGNARD
- **Directeur fonctionnel du département formation professionnelle**
  - Guillaume BROUSSEAU prend la suite de Marie-Anne LE DAIN
- **Directeur du CIME Nanotech**
  - Vincent FRISTOT succède à Ahmad BSIESSY

Actualités

Recherche et innovation

- **La start-up SUMOT remporte un Grand Prix i-Lab (10 grands prix pour 570 candidatures)**
  Issue du G2Elab *(UGA, Grenoble INP – UGA, CNRS)* et créée à l'automne 2025, la start-up franchit une étape majeure vers l'industrialisation de sa technologie d'optimisation des moteurs électriques. Le financement du concours i-Lab (MESRE, BpiFrance) doit accélérer son développement technique et la préparation des premières applications industrielles.

- **Doors Photonics lauréate d'un prix i-Lab 2026 (28e édition)**
  Issue du laboratoire CROMA (*CNRS, UGA, Grenoble INP – UGA, USMB*) a été pour son projet HyGlass portant sur le développement de lasers miniaturisés et ultra-stables sur verre destinés au secteur quantique. Cette innovation vise à renforcer les performances et la miniaturisation des technologies photoniques au service du quantique, ouvrant des perspectives pour des applications de haute précision dans les domaines du calcul, des communications et des capteurs quantiques.

- **ESONN 2026 : une 23e édition au cœur des nanosciences**
  La 23e édition de l'European School On Nanosciences and Nanotechnologies (ESONN), co-organisée par l'UGA et Grenoble INP – UGA, s'est tenue à Grenoble, réunissant élèves, chercheurs, chercheuses, experts et expertes internationaux autour des grands enjeux des nanosciences et des nanotechnologies.

- **ROSI déploie son modèle de recyclage photovoltaïque à l'international**
  Issue de recherches du laboratoire SIMaP *(CNRS, UGA, Grenoble INP – UGA),* ROSI est passée de la recherche à l'exploitation industrielle, avec une première usine en Isère. Ses perspectives de développement en Espagne, en Allemagne et en Australie illustrent le potentiel de transfert international d'une technologie contribuant à récupérer des matières à haute valeur ajoutée.

- **Krystalix récompensée pour une technologie de production de monocristaux**
  Issue du laboratoire SIMaP, la start-up a reçu le prix spécial du jury Deep Impact 2026 (BpiFrance, Linksium). Son creuset froid magnétique vise à produire des monocristaux en limitant le recours aux matériaux critiques et la consommation énergétique, avec des applications potentielles pour des filières industrielles de pointe.

- **Un diplômé de Grenoble INP – Phelma, UGA développe un détecteur contre la soumission chimique**
  MIKAILOU Thiam, diplômé en 2015, a piloté le développement de B-Safe, un dispositif capable de détecter en quelques secondes les principales substances utilisées dans les cas de soumission chimique. Une illustration concrète de la capacité des diplômés à mobiliser l'ingénierie pour répondre à un enjeu majeur de société.

Actualités

Formation et vie étudiante

- **Evènements de rentrée UGA et Grenoble INP – UGA**
  La cérémonie de rentrée des huit écoles a réuni près de 2 200 étudiantes et étudiants au Palais des Sports, avec la participation des élus locaux. Au-delà de son caractère festif, ce temps fort contribue à rendre visible l'identité commune de Grenoble INP - UGA et à renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement. Organisation du **Welcome Fest 2026** pour tous les nouveaux et nouvelles étudiant·es internationaux·ales de Grenoble INP – UGA.

- **Création d'un nouveau cycle préparatoire en ingénierie et management à Grenoble IAE – INP, UGA (post-bac - rentrée 2027)**

- **Lancement du projet Pégase pour faire évoluer le système d'information de scolarité**
  Le lancement du projet et la mise à disposition d'un espace intranet dédié marquent le début d'une évolution du système d'information de scolarité, chantier structurant pour les processus de formation et de gestion des études.

- **Energ'IPro : un outil pédagogique conçu à Grenoble diffusé dans 120 campus des métiers**
  Conçu à Grenoble INP – UGA pour le Campus des métiers Smart Energy Systems, ce jeu sérieux prépare les élèves des filières électriques à leurs premières immersions en entreprise, à travers des situations professionnelles concrètes. Sa diffusion à 120 campus des métiers donne une portée nationale à une initiative de Grenoble INP - UGA et renforce les liens entre formation et besoins des employeurs.

- **3 lauréats 2026 de la Bourse Première Idée (2000€)**
  Initiative commune de **l'incubateur étudiant InoPulse**, porté par Grenoble INP – UGA pour l'UGA, et de la **Fondation Grenoble INP**, cette récompense vise à soutenir financièrement des projets étudiants technologiques présentant un fort potentiel de développement socio-économique. Parmi les cinq projets finalistes, quatre étaient déjà incubés au sein d'InoPulse, l'incubateur de projets innovants porté par Grenoble INP – UGA pour l'UGA. Le cinquième projet, Autoterra, a rejoint l'incubateur à l'issue du concours.

Actualités

Rayonnement et partenariats

- **L'UGA se maintient dans le top 200 mondial du classement de Shanghai**
  Ce classement confirme le rayonnement international de la recherche de l'UGA et la visibilité de son modèle d'université de recherche intensive.

- **L'alliance d'universités européennes Unite! obtient un financement européen pour une nouvelle phase de deux ans**
  La Commission européenne confirme le financement de l'alliance à compter de novembre 2026. Cette nouvelle phase doit renforcer les possibilités de coopération, de mobilité et de projets communs pour les étudiants et les personnels.

- **Une délégation de haut niveau de ShanghaiTech University accueillie à Grenoble**
  Cette visite s'inscrit dans le suivi de l'accord de partenariat signé en 2023 entre les deux établissements. Elle témoigne de la continuité des relations académiques internationales et ouvre un cadre pour approfondir les collaborations en formation et en recherche.

Distinctions

- **Palmes académiques – promotion juillet 2025**

Chevaliers
LOUVET Pascal (Grenoble IAE – INP, UGA)
CATEL Aurélie (Département humanités et pédagogies - DHeP)

Officier
Valérie HEITZ (DRIVE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



2. Désignation d’une personnalité qualifiée au Conseil d’administration

Contexte et rappel du processus de désignation des personnalités qualifiées

Contexte :

Démission de M. Pascal MIOCHE, personnalité qualifiée du Conseil d'administration, élu en 2024.

- 1 siège vacant

Désignation :

Election à la majorité des membres élus et des personnalités extérieures.

Durée du mandat :

Prise de fonctions à l'issue de la désignation, pour la durée du mandat du Conseil d'administration restant à courir.

Présentation du candidat

Monsieur Serge AUTUORI

- Président du Conseil de Grenoble INP – Ense3, UGA
- Président de la Fondation Grenoble INP
- Directeur de EDF Hydro - DTG - Saint Martin Le Vinoux
- Diplômes d'ingénieur :
  - SUPELEC option informatique
  - INSA Toulouse option Automatismes

Désignation d'une personnalité qualifiée au Conseil d'administration

☞Délibération proposée au CA :

Les membres élus et les personnalités extérieures du Conseil d'administration désignent Monsieur Serge AUTUORI en qualité de personnalité qualifiée du Conseil d'administration.

Son mandat s'exercera sur la durée du mandat restant à courir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



3. Affaires réglementaires

a. Nomination du directeur de la Maison de l'INP

Contexte

- **Directeur de la Maison de l'INP : Jean-François BETEAU**
- **Période de direction :**
  - Du 14 octobre 2022 au 13 octobre 2026 : mandat de 4 ans.
- **Objet :**
  - Candidature de Jean-François BETEAU pour le renouvellement de la mission
- **Règlement intérieur de la Maison de l'INP :**

4-1 : Mandat du Directeur

La Maison de Grenoble INP est dirigée par un Directeur, membre du personnel de l'Institut polytechnique de Grenoble. Il est nommé par l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble après avis du Conseil d'Administration de l'Institut polytechnique de Grenoble, pour une période de quatre ans Avant la fin de la période précitée, l'administrateur général peut mettre fin aux fonctions du Directeur après avis du Conseil d'administration.

Contexte

- **Rappel de la mission :**
  - La MINP est le lieu de vie principal des élèves de Grenoble INP – UGA
  - Espace de vie, de détente, de travail (dont salle de répétition de musique, 1 piano pour les élèves artistes de haut niveau…)
  - Espace de restauration : cafétéria du CROUS
  - Elément d'attractivité pour le recrutement
  - Outil indispensable pour la mise en œuvre de la politique de vie étudiante qui participe à la formation des élèves-ingénieurs (préventions diverses : VSS, alcool, drogues ; santé et sécurité au travail, encadrement de la vie associative…)

Bilan de la direction 2022-2026

- **Accompagnement post-covid pour la relance des activités étudiantes**
  - Accompagnement et encadrement :
    - Session de prévention avant et pendant les campagnes des BDE/BDA/BDS des écoles et pendant les autres événements
  - Nouveaux usages :
    - Outre les événements festifs, mise en place d'événements pour la cohésion des élèves, les activités sportives, les jeux et les kermesses
  - Mise en place du séminaire vie étudiante :
    - Depuis 2025
    - 1 ou 2 éditions par an
    - Concerne tous les bureaux associatifs des associations Grenoble INP – UGA => réflexions et échanges pour une vie associative responsable
  - Très forte hausse de l'activité :
    - Exemples :
      - de 58 à 151 répétions sur le piano par an
      - de 68 à 377 répétitions en salle de musique par an
      - de 137 événements étudiants à 246 par an

Bilan de la direction 2022-2026

- **Remise en état de la MINP et suivi rapproché des usages**
  - Responsabilisation des élèves : en cas de dégradation, recadrage et sanction, prise en charge financière par les assurances des utilisateurs

Enjeux du mandat 2026-2031

- **Renforcer les acquis du mandat précédent**
  - Prévention, responsabilisation
  - Usages…
- **Création de nouveaux usages**
  - Séminaires écoles et laboratoires
  - …
- **Renforcement de l'entretien et renouvellement de certains équipements**
  - Équipement vidéo
  - Matériel de cuisine : suppression du gaz et passage à l'électrique
  - Local ménage, bac à graisses
  - Terrasse : renouvellement des tables…
- **Besoin d'une nouvelle salle**
  - Recherche de financement

Nomination du directeur de la maison de l'INP

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à la candidature de Monsieur Jean-François BETEAU comme directeur de la Maison de l'INP et soumet sa nomination à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, pour un mandat de 4 ans à compter du 16 octobre 2026.

b. Désignation d’un représentant du Conseil d’administration de Grenoble INP - UGA au Conseil de la Prépa des INP

Contexte

<u>Le Conseil de la Prépa des INP arrive en fin de mandat</u>.

- Un représentant du CA désigné en sein doit être de nouveau désigné**.**

Article 3

Le département est administré par un conseil composé :

- de membres de droit,
- de membres élus,
- de personnalités extérieures.

Les membres de droit :

- l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU),
- un représentant du conseil d'administration (CA) désigné en son sein,
- deux directeurs d'écoles ou représentants de l'établissement désignés par l'administrateur général.

Candidature proposée

Antoine LE GRAND :

- Membre élu du Conseil d'administration

- Missions prises en charge à Grenoble INP - Ense³, UGA :
  - Chargé de mission pédagogique
  - Référent aménagement des études pour maladie ou handicap
  - Référent étudiant entrepreneur

- Lien avec la Prépa des INP :
  - Participation régulière aux oraux pour la sélections des candidats
  - Participation au montage du projet de la Prépa INP Abidjan

Nomination d'un représentant du CA au conseil de la Prépa des INP

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Monsieur Antoine LE GRAND au Conseil du département de la Prépa des INP, comme représentant du Conseil d'administration de Grenoble INP – UGA, pour la durée de son mandat comme membre de cette instance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



4. Ressources humaines

a. Rapport social unique et base de données sociales 2025

Rappels réglementaires

Depuis la parution du décret du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, sont désormais proposés :

- **Une Base de données sociales**, rendue accessible aux seuls membres des comités sociaux, comportant sous forme dématérialisée des indicateurs et données, fixés par arrêté.

  A noter : l'arrêté du 13 mai 2025 a modifié la structuration et la présentation des données contenues dans la base de données sociales : mise en place de cette nouvelle version pour la base de données sociales 2025.

  →Espace Alfresco dédié mis à disposition des membres du CSA le 27 août dernier.

- **Un Rapport social unique**, alimenté par les indicateurs de la base de données sociales, et présentant les données de manière plus graphique, et si possible de manière historisée.

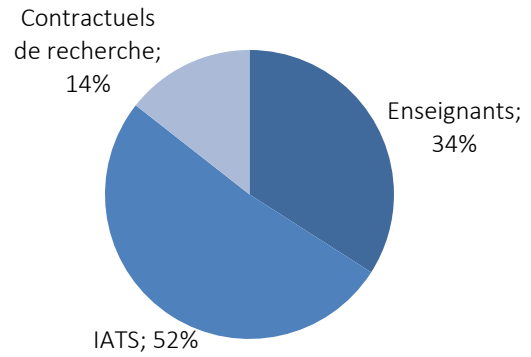
Un document synthétique reprenant **les « chiffres clés » du rapport social unique** est également mis à disposition de l'ensemble des agents, disponible sur les sites internet et intranet de l'établissement

Personnel en fonction au 31/12/2025

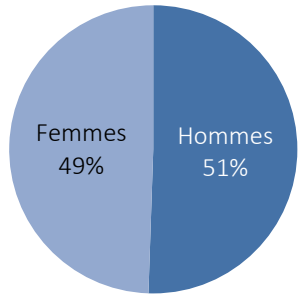
	EFFECTIFS 2025						Rappel 2024			Rappel 2023		
	Hommes		Femmes		Total		H	F	Total	H	F	Total
Enseignants	350	65,30%	186	34,70%	536	34%	357	191	548	279	124	403
IATS	298	36,74%	513	63,26%	811	52%	284	525	809	265	477	742
Contractuels de recherche	153	67,40%	74	32,60%	227	14%	165	73	238	157	65	222
Total	801	50,89%	773	49,11%	1574	100%	806	789	1595	701	666	1367

Comprend tous les personnels Grenoble INP - UGA occupant un poste au 31/12/2025 (titulaires et contractuels, dont contrats de recherche et de formation, hors contractuels étudiants, vacataires et stagiaires et hors personnels en congé parental, disponibilité, congé maladie longue durée, congé formation, détachement hors Grenoble INP - UGA). Il s'agit d'une observation des effectifs présents au 31/12/2025 et non d'une photographie des postes de l'établissement (postes vacants non représentés).

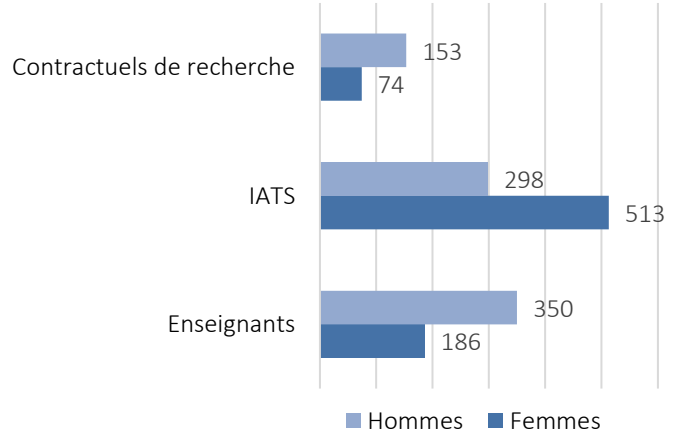
Répartition par type de population



Répartition par sexe

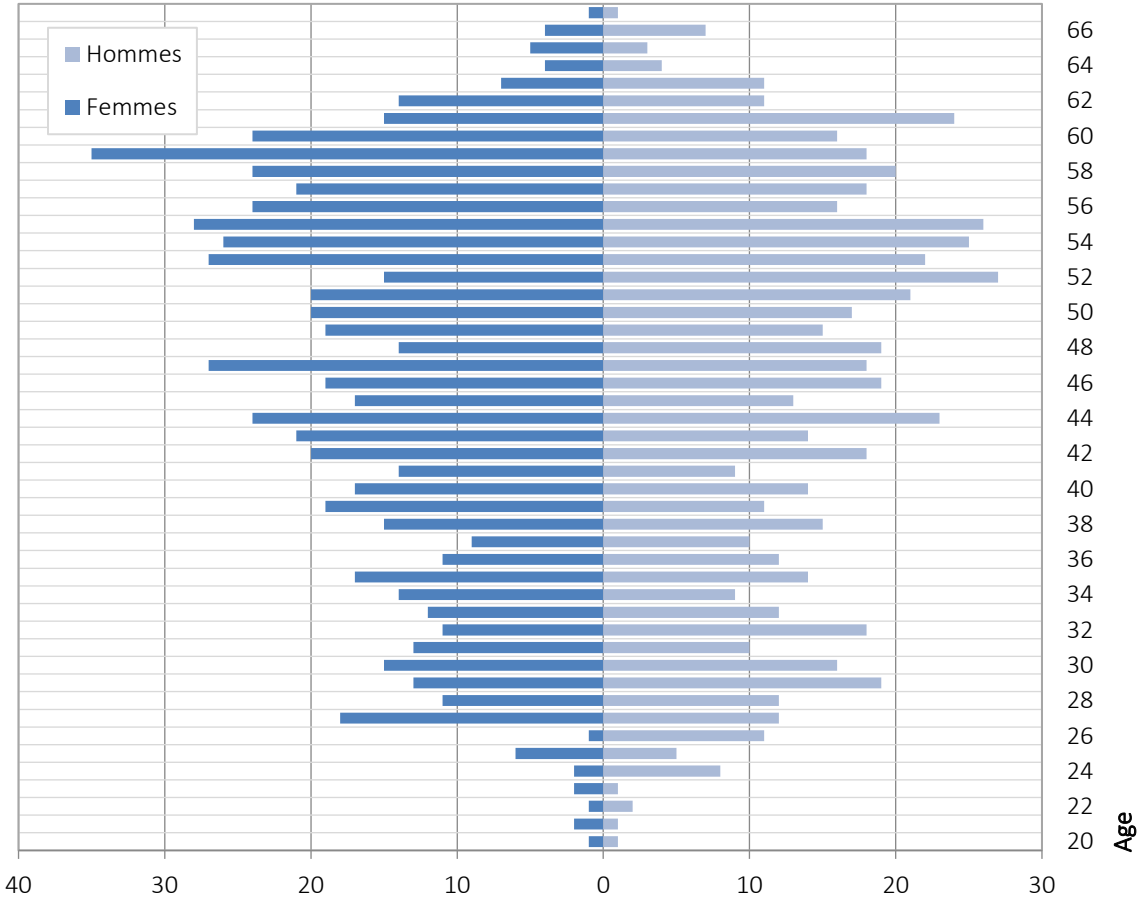


Répartition par type de population et sexe



Pyramides des âges par sexe

Personnel en fonction au 31/12/2025*
Enseignants, enseignants-chercheurs et IATS de Grenoble INP



46 ans — Age moyen des enseignants et IATS de Grenoble INP - UGA

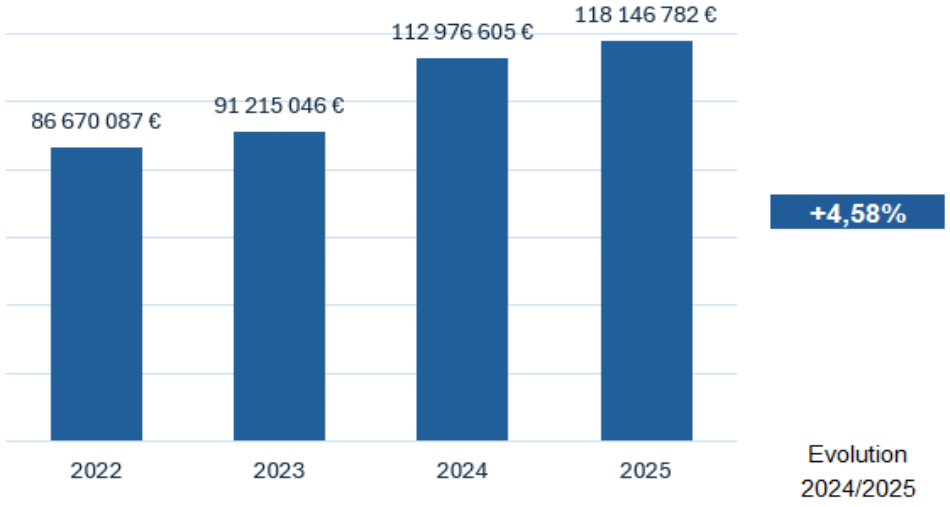
47 ans, âge moyen des femmes

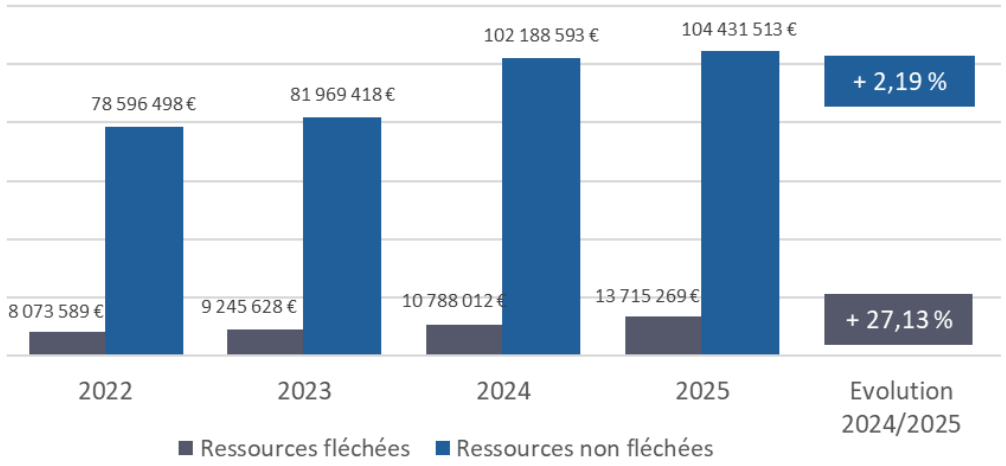
46 ans, âge moyen des hommes

*Comprend **tous les personnels IATS et enseignants en fonction** à Grenoble INP au 31/12/2025 (titulaires et contractuels, hors contractuels de recherche)

Population concernée : 1 347 personnes

Masse salariale globale





*"Ressources fléchées" signifie qu'il s'agit d'un financement affecté (dépenses = recettes) : contrats de recherche et de formation principalement.

La masse salariale globale a augmenté **de +4,58 %** soit +5 170 177 € entre 2024 et 2025.

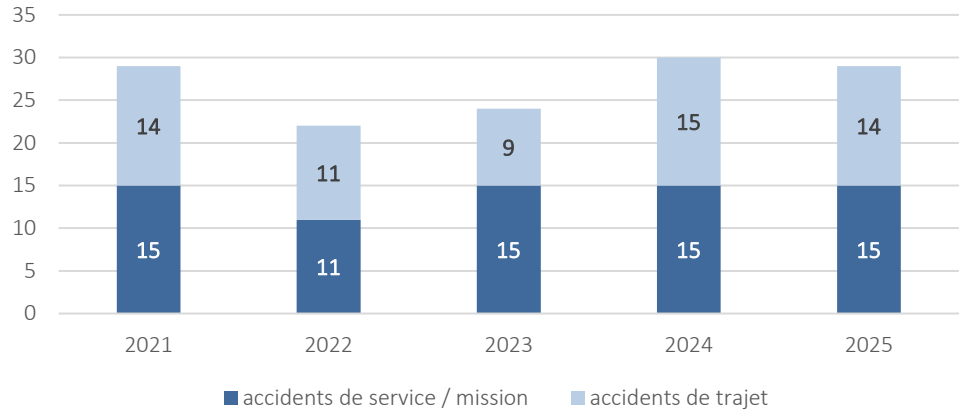
La masse salariale sur ressources fléchées a augmenté **de +27,13 %** soit +2 927 K€ entre 2024 et 2025.

La masse salariale hors ressources fléchées a augmenté **de +2,19 %** soit +2 243 K€ entre 2024 et 2025.

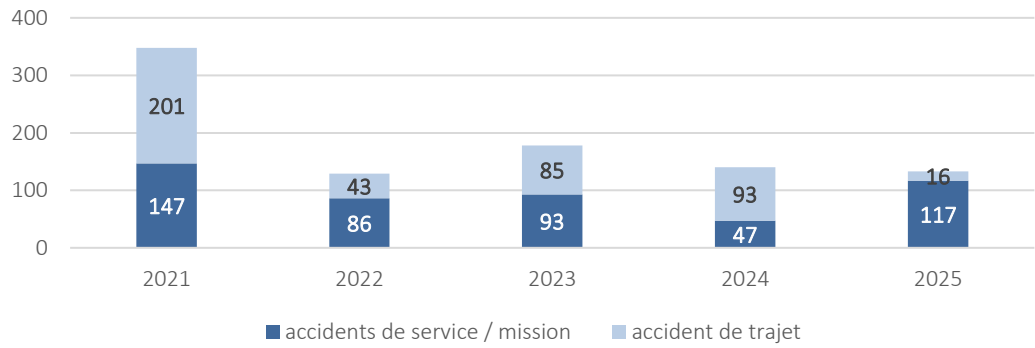
Données retours de paie uniquement (pas de prise en compte des différentes écritures de liquidations directes faites aux agents, telles que les visites médicales, les œuvres sociales et les remboursements pour accidents du travail et maladies professionnelles).

Accidents de service, accidents de trajet et maladies professionnelles

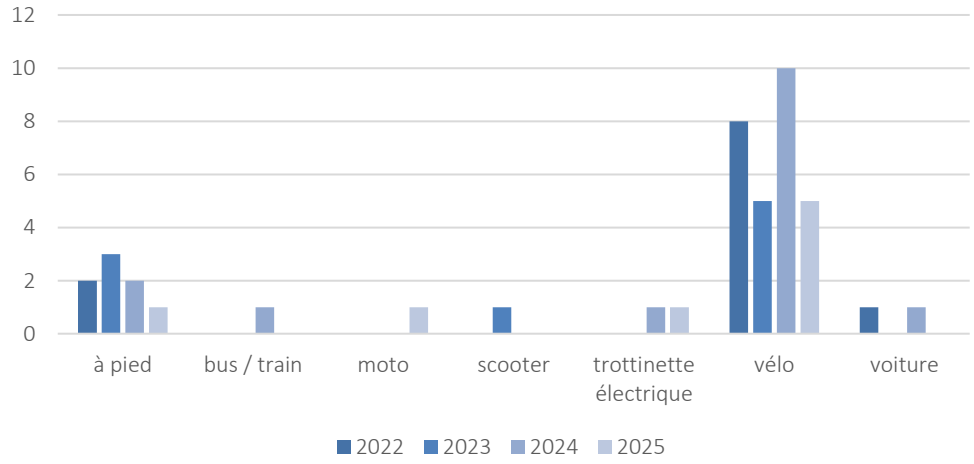
Nombre d'accidents déclarés



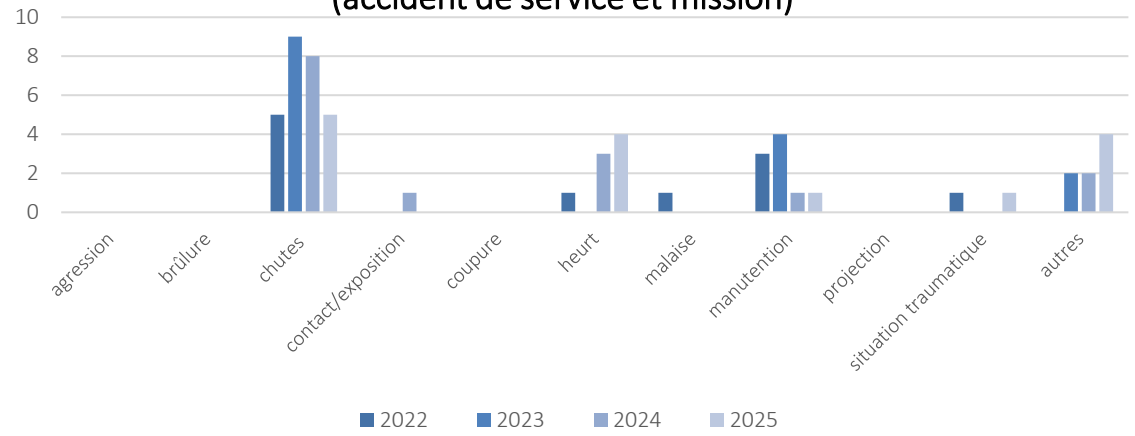
Nombre de jours d'arrêts de travail selon année de survenance de l'accident



Les causes d'accidents de trajet



Les types d'accidents de travail (accident de service et mission)



(Source service Hygiène et sécurité)

Absences au travail pour raisons de santé

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année 2025

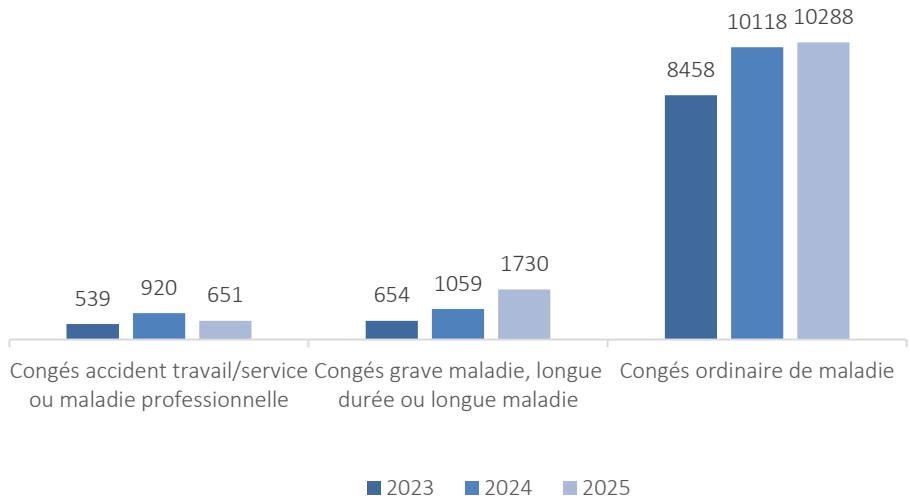
Congés de maladie ordinaires, congés de longue maladie, congés de longue durée, congés de grave maladie, accidents de travail/service et maladies professionnelles et congés non rémunérés pour raison de santé.

	Hommes	Femmes	TOTAL
A	1465	5126	**6 591**
B	347	3544	**3 891**
C	212	1975	**2 187**
TOTAL	**2 024**	**10 645**	**12 669**

Nombre de journées d'absences par type de congés

	2025	2024	2023
Congés accident travail/service ou maladie professionnelle	651	920	539
Congés grave maladie, longue durée ou longue maladie	1 730	1 059	654
Congés ordinaire de maladie	10 288	10 118	8 458
TOTAL	**12 669**	**12 097**	**9 651**

Evolution du nombre de jours d'arrêts par type de congés



Calcul du taux d'absentéisme

Nombre de jours d'arrêt / nombre total des agents présents au 31/12/2025

	2025			Rappel 2024	Rappel 2023
Type de population	Durée total des arrêts en jours	Effectifs au 31/12/2025	Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt par agent
Enseignants	2182	536	**4,07**	3,53	2,75
Contractuels de recherche	417	227	**1,84**	1,38	1,91
IATS	10070	811	**12,42**	12,16	10,94
Total général	12669	1574	8,05	7,58	7,06

	2025		
	Enseignants	Contractuels de recherche	IATS
Type d'absence	Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt par agent
MALADIES LONGUES	0,80	0	1,61
MALADIES ORDINAIRES	3,17	1,70	10,11
ACCIDENTS	0,10	0,14	0,70
MALADIE PROFESSIONNELLE	0	0	0
Total général	4,07	1,84	12,42

8,05 Nombre moyen de jours d'arrêt pour raison de santé par agent en 2025

Les calculs de taux d'absentéisme tiennent compte de l'ensemble des congés maladie et pour raison de santé : congés de maladie ordinaires, congés de longue maladie, congés de longue durée, congés de grave maladie, accidents de travail/service et maladies professionnelles et congés non rémunérés pour raison de santé.

(Source SIHAM)

Télétravail

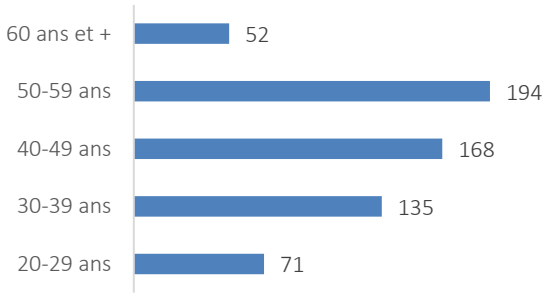
Nombre de télétravailleurs				
2025				% de télé-travailleurs
Catégorie fonction publique	Effectifs IATS au 31/12/2025	Nombre de télétravailleurs	% de télétravailleurs	Rappel 2024
A	461	345	**74,8 %**	78,4 %
B	262	226	**86,2 %**	86,6 %
C	88	49	**55,7 %**	56,4 %
Total	811	620	**76,4 %**	78,5 %

76,4% de télétravailleurs soit 620 personnes

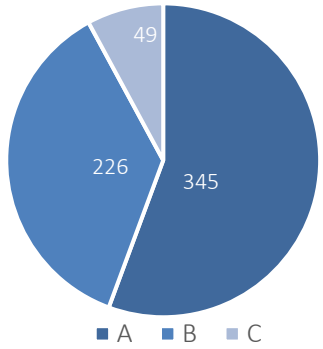
61,74 % des hommes sont en télétravail

84,82 % des femmes sont en télétravail

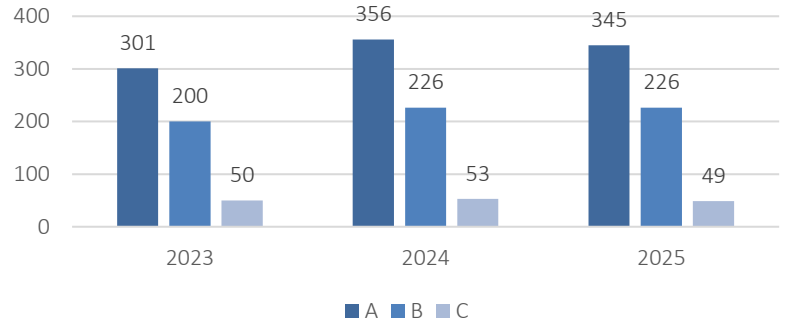
Répartition des télétravailleurs par tranche d'âge - 2025



Répartition des télétravailleurs par catégorie 2025



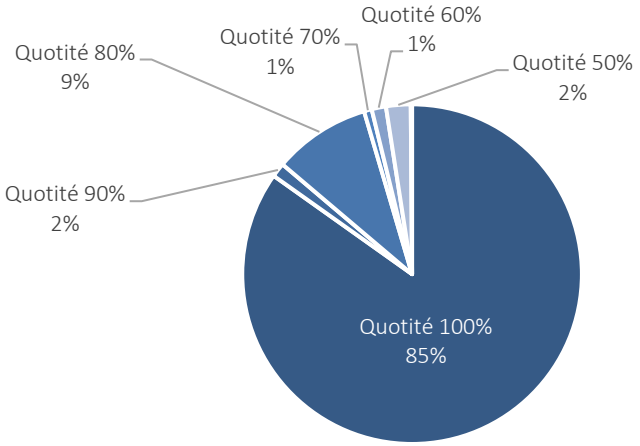
Evolution du nombre de télétravailleurs par catégorie



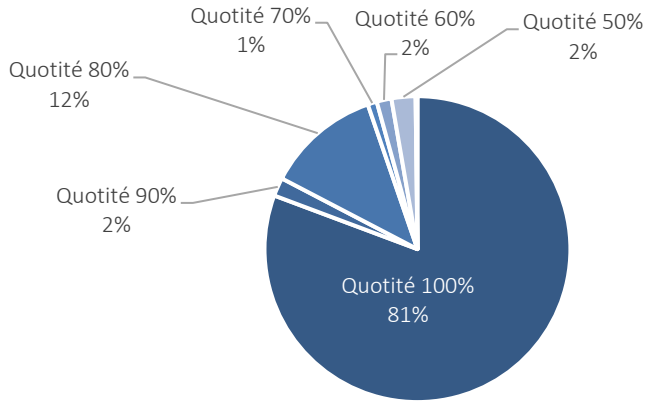
(Source DRH)

Quotité de travail

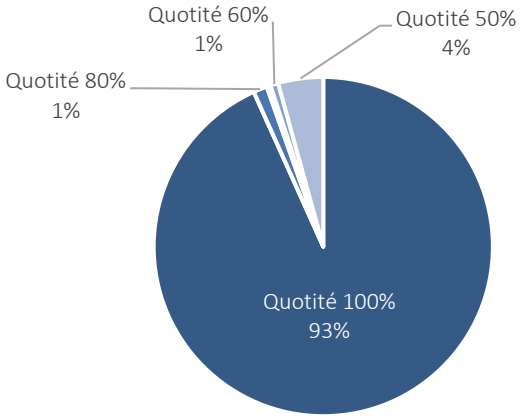
Quotité des IATS au 31/12/2025



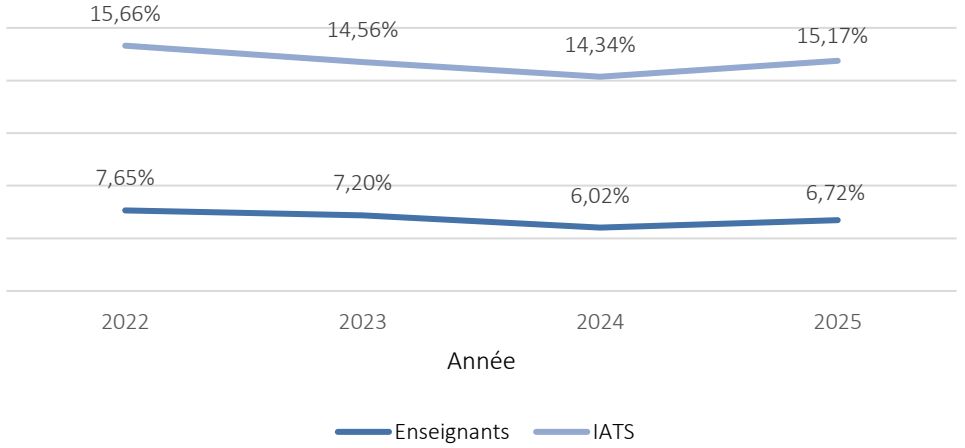
Quotité des IATS Femmes au 31/12/2025



Quotité des enseignants au 31/12/2025



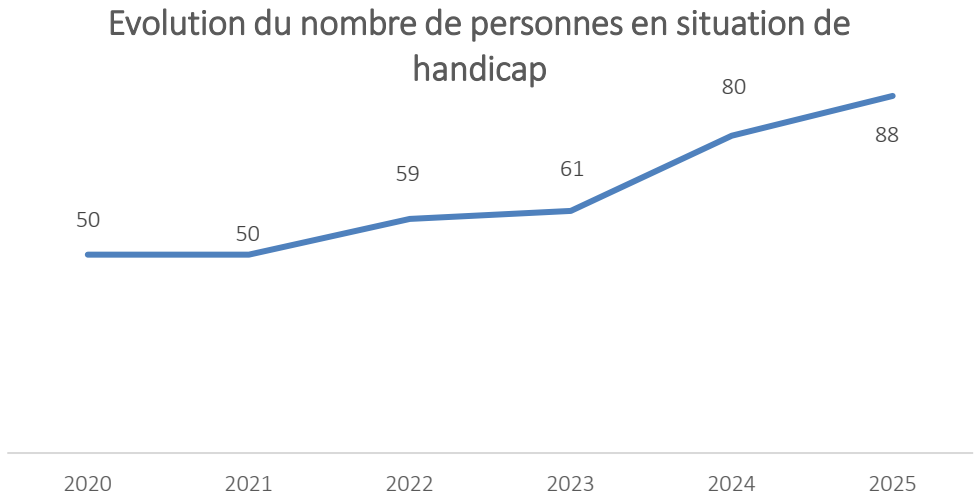
Evolution de la proportion d'agents qui ne travaillent pas à temps plein

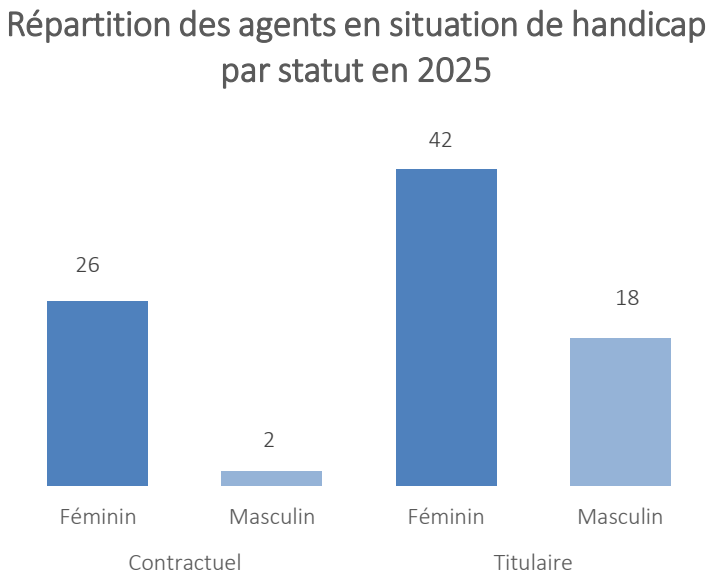


Personnes en situation de handicap

	2025	Rappel 2024	Rappel 2023	Rappel 2022	Rappel 2021
Nb de personnes en situation de handicap	88	80	61	59	50
Nb d'agents en janvier de l'année	1532	1468	1213	1208	1170
Part des personnels en situation de handicap dans l'établissement	5,87%	5,45%	5,03%	4,88%	4,27%

Hausse du taux de personnels en situation de handicap, désormais proche des 6% réglementaires





Nombre d'agents formés, hors CAP@UGA

Statut d'emploi	Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL 2025	2024	2023
TITULAIRE	A	144	138	**282**	231	200
	B	11	54	**65**	71	64
	C	7	21	**28**	37	44
CONTRACTUEL	A	83	146	**229**	192	160
	B	31	107	**138**	120	100
	C	20	20	**40**	36	28
TOTAL		**296**	**486**	**782**	**687**	**596**

782 agents formés en 2025 dont

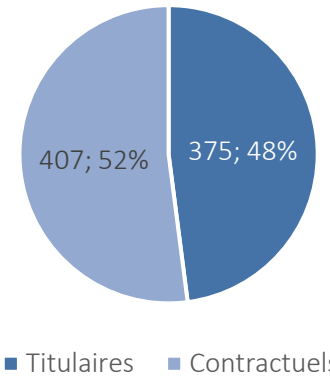
296 hommes

486 femmes

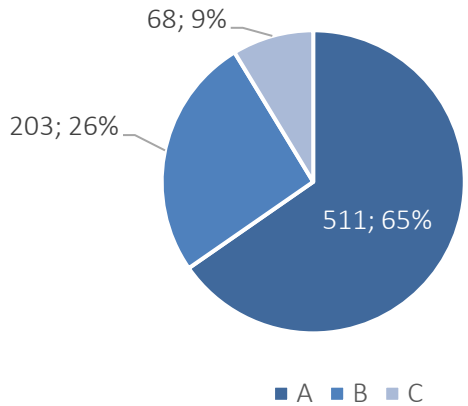
Hausse du nombre d'agents formés par rapport aux années précédentes

Concerne uniquement les formations suivies par le pôle formation et le service Hygiène et Sécurité de la DRH.
Ne sont pas comptabilisées les autres formations, dont celles gérées par CAP@UGA et celles prises en charge directement par les composantes ou services.

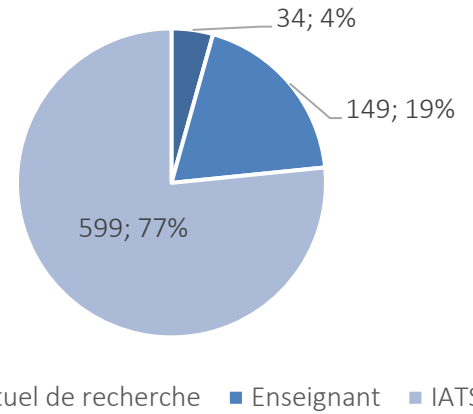
Nombre d'agents formés par statut



Nombre d'agents formés par catégorie hiérarchique



Nombre d'agents formés par population



(Source DRH)

Nombre de jours de formation, hors CAP@UGA

Statut d'emploi	Catégorie	Hommes	Femmes	2025	2024	2023
TITULAIRE	A	303,3	332,8	**636,1**	688	755
	B	23,6	257,6	**281,2**	242	268
	C	11,2	53,6	**64,8**	95	122
CONTRACTUEL	A	177,3	459,6	**636,9**	559	537
	B	68,6	291,2	**359,8**	317	289
	C	64	48,2	**112,2**	117	123
TOTAL		**648**	**1443**	**2091**	**2016**	**2093**

2091 Jours de formation en 2025 dont

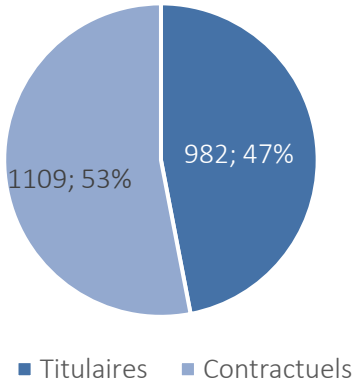
648 pour les hommes

1443 pour les femmes

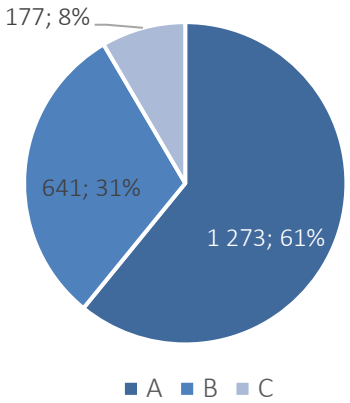
Relative stabilité du nombre de jours de formations par rapport aux années précédentes

Concerne uniquement les formations suivies par le pôle formation et le service Hygiène et Sécurité de la DRH.
Ne sont pas comptabilisées les autres formations, dont celles gérées par CAP@UGA et celles prises en charge directement par les composantes ou services.

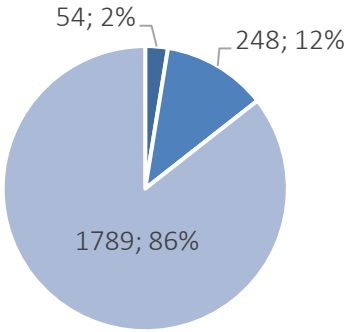
Nombre de jours de formation par statut



Nombre de jours de formation par catégorie hiérarchique



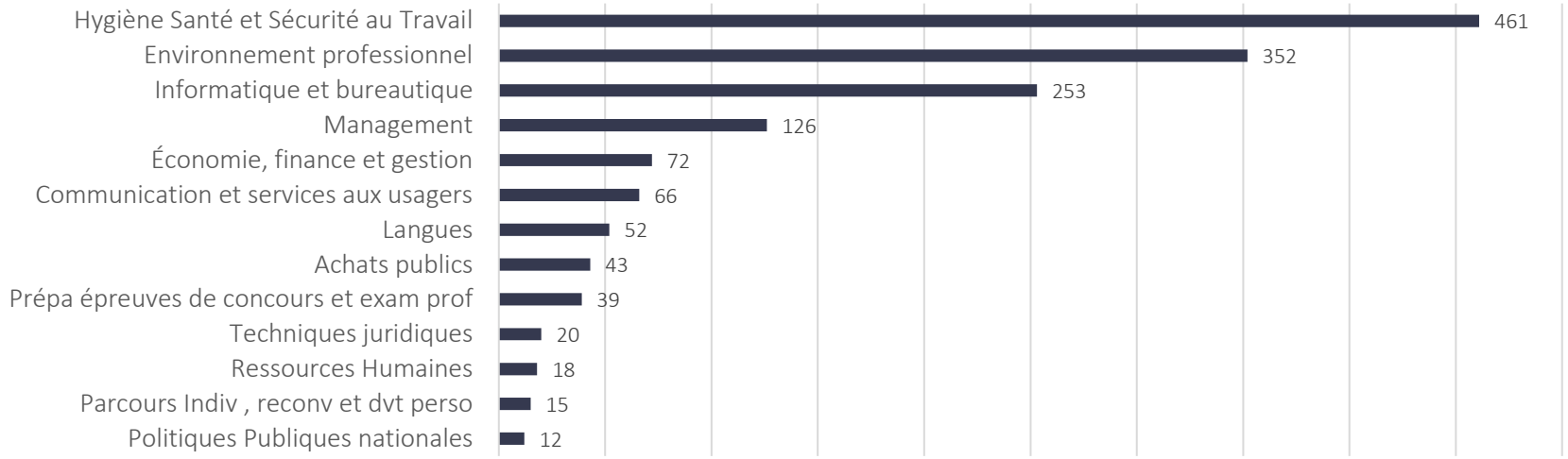
Nombre de jours de formation par population



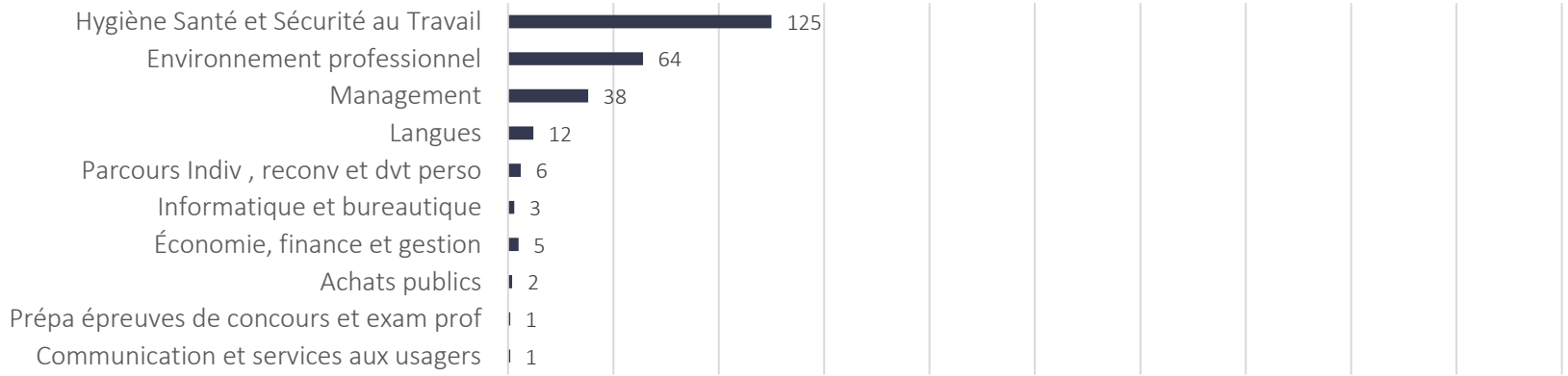
(Source SIHAM)

Départs en formation par domaine, hors CAP@UGA

Répartition par domaine des départs en formation des agents IATS



Répartition par domaine des départs en formation des agents Enseignants et contractuels de recherche



Rapport Social Unique et Base de Données Sociales 2025

Avis du CSA du 28 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Pas de remarques.

Rapport social unique et base de données sociales 2025

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Est-ce que l'augmentation des congés longue maladie vient du vieillissement de la population des agents ?
  - ➢ *Ce n'est pas forcément significatif. D'autres interprétations sont possibles.*
- Existe-t-il des mesures dans les services qui accueillent des personnes en situation de handicap ?
  - ➢ *Oui il existe certaines mesures et des aménagements préconisés par la médecine du travail. Des formations peuvent également être proposées aux équipes.*
- Est-ce qu'il y a eu une analyse sur la hausse de la masse salariale de 2%
  - ➢ *Celle-ci n'est pas liée aux effectifs. Elle est multifactorielle, comme par exemple le glissement-vieillesse-technicité et le CAS pension (compte d'affectation spécial).*

➢ Que s'est-il passé en 2024 qui expliquerait les informations sur les effectifs et la masse salariale :

- *Ces nombres s'expliquent par l'intégration de Polytech Grenoble – INP, UGA et de Grenoble IAE – INP, UGA.*

Rapport social unique et base de données sociales 2025

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve le rapport social unique et la base de données sociales 2025.

b. Campagne emploi des personnels IATS 2027

Partie 1 : Campagne emploi enseignants et enseignants-chercheurs

Campagne emploi 2027

Concernant les enseignants et enseignants chercheurs :

Le cadrage défini en octobre 2024 dans le cadre des Conditions de Retour à l'Equilibre (CRE) est maintenu : le principe est de maintenir le potentiel d'enseignement et de recherche par rapport à 2026/27, pas de réduction (départs compensés), ni d'augmentation (retours compensés aussi).

- Pas de recrutement par anticipation ou si le départ n'est pas officialisé
- Les postes associés aux départs en retraite qui auraient dû être ouverts en 2027 selon les règles hors CRE seront ouverts en 2028
- Recrutement d'ATER possible si l'enseignant-chercheur (EC) part avant le 01/09/27 et que sa confirmation arrive avant mars 2027
- Les postes reportés d'un an lors de la campagne emploi 2026 sont mis au concours
- Remplacement des essaimages (Maîtres de conférences à professeurs des universités), ou autre départ, par des ATER 1 an (pas de report par rapport à la précédente campagne)
- Une ré-intégration d'un EC (retour de disponibilité, …) supprime un ATER
- Départ en délégation compensé en fonction du budget reçu en compensation
- Remplacement des départs d'enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) par des enseignants contractuels.

Campagne emploi 2027

Concours professeurs des universités (PR) (8)

Structure	Corps d'origine	Motif de départ	Corps ouvert	CNU	Intitulé du poste	Concours ouvert
Ense3	PR	Retraite	PR	61	Méthodes d'observation et de traitement des signaux et des images pour l'environnement ou les systèmes industriels	art. 46-1 (PR)
Ense3	PR	Démission	PR	60	Mécanique des sols et géotechnique pour répondre aux enjeux environnementaux	art. 46-1 (PR)
Ensimag	PR	Réussite concours PR Ext.	PR	26	Enseignement : Statistique, apprentissage statistique et applications à la finance	art. 46-1 (PR)
Grenoble IAE	PR	Retraite	PR	06	Finances - comptabilité et transitions	art. 46-1 (PR)
Polytech Grenoble	PR	Retraite	PR	27	Renforcement sur les thématiques réseaux informatiques, systèmes, architectures matérielles et logicielles et sécurité	art. 46-1 (PR)
Polytech Grenoble	PR	Retraite	PR	63	Electronique analogique et numérique, systèmes embarqués, capteurs et conversion d'énergie. Enjeux de sobriété numérique et des aspects de conception "soutenable" de l'électronique.	art. 46-1 (PR)
Polytech Grenoble	PR	Retraite	PR	28-33	Renforcement thématiques nanomatériaux, procédés de mise en oeuvre innovants, méthodes de caractérisations avancées, durabilité des matériaux (cycle de vie, responsabilité sociétale)	art. 46-1 (PR)
Ense3/GI/ Polytech Grenoble	PR		PR	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	art. 46-3 (PR) sous réserve de validation ministérielle

Campagne emploi 2027

Concours maîtres de conférences (MCF) (13)

Structure	Corps d'origine	Motif de départ	Corps ouvert	CNU	Intitulé du poste	Concours ouvert
Ense3	MCF	Concours infructueux 2026	MCF	63	Machines électriques et actionneurs électromagnétiques	art. 26-1 (MCF)
Ense3	MCF	Réussite concours PR Ext.	MCF	63	Conversion d'énergie pour la production, la distribution ou les usages de l'électricité	art. 26-1 (MCF)
Ensimag	PR	Démission	MCF	27-26	Enseignement : mathématiques discrètes (dont théorie de langage, logique) , algorithimique et programmation. Recherche : Algorithmes d'approximation, algorithmes de graphes, algorithmes distribués, algorithmes sous-linéaires, algorithmes online ou de streaming, complexité paramétrée, graphes dynamiques	art. 26-1 (MCF)
Grenoble IAE	MCF	Retraite	MCF	06	Supply chain management et transitions	art. 26-1 (MCF)
Grenoble IAE	MCF	Réussite concours PR Ext.	MCF	06	Systèmes d'information (culture des données IA et transitions	art. 26-1 (MCF)
Grenoble IAE	MCF	Réussite concours PR Ext.	MCF	06	Management interculturel, gestion des ressources humaines	art. 26-1 (MCF)
Grenoble IAE	MCF	Réussite concours PR Ext.	MCF	06	Entrepreneuriat et transitions	art. 26-1 (MCF)
Grenoble IAE	MCF	Décès	MCF	06	Profil en cours de définition	art. 26-1 (MCF)
Phelma	MCF	Réussite concours PR Ext.	MCF	63	Microélectronique, physique des composants, salle blanche	art. 26-1 (MCF)
Phelma	MCF	Réussite concours PR	MCF	61	Traitement d'images, du signal et aprentissage profond	art. 26-1 (MCF)
Polytech Grenoble	MCF	Retraite	MCF	61	Traitement du signal fondamentaux et avancé / Automatique linéaire / filtrage linéaire optimal et de temps fréquence	art. 26-1 (MCF)
Polytech Grenoble	PR	Retraite	MCF	26	Mathématiques . Design et analyse numérique	art. 26-2 (MCF)
Polytech Grenoble	MCF	Retraite	MCF	31-33	Fondamentaux de la thermodynamique appliquée aux matériaux. Transformation / diagramme de phase. Applications à la métallurgie et céramiques. Méthodes de caractérisations de matériaux.	art. 26-1 (MCF)

Campagne emploi 2027

Proposition de vote pour le CA du 10 décembre 2026 :

- La transformation de corps de deux postes de professeurs des universités en maitres de conférence
- 7 concours de professeurs des universités au titre de l'article 46-1 du décret n°84-431
- 1 concours de professeurs des universités au titre de l'article 46-3 du décret n°84-431, sous réserve de validation ministérielle
- 12 concours de maitres de conférences au titre de l'article 26-1 du décret n°84-431
- 1 concours de maitres de conférences au titre de l'article 26-2 du décret n°84-431
- 5 recrutements ATER, complétés par des recrutements complémentaires en cas de vacances temporaires et recrutements enseignants et enseignants-chercheurs infructueux

Partie 2 : Campagne emploi IATS

Campagne emploi 2027

Concernant les personnels IATS :

- Pas de création de poste, sauf cas particulier
- Pas de renfort exceptionnel, sauf cas particulier
- Chaque départ sur poste permanent est discuté par le Directoire. Le poste peut alors être supprimé ou remplacé par un CDD un an, afin de ne pas préempter le plan d'adaptation de l'organisation ou maintenu en l'état.

Campagne emploi 2027

Postes IATS

Créations (1) :

Structure	Corps	BAP	Emploi-type **	Motif
Pagora	Ingénieur d'études	BAP J	Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	Financé par transfert de budget de fonctionnement alloué à l'AGEFPI vers de la masse salariale

Concours IATS (1) :

Structure	Corps	BAP	Emploi-type **
Génie industriel	Technicien	BAP J	Technicien-ne en gestion administrative

Campagne emploi 2027

Postes IATS

Recrutement de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (CGFP, article L352-4) (1) :

Corps	BAP	Emploi-type
Technicien	BAP J	Technicien-ne en gestion administrative

Transformations IATS (1) :

Structure	Corps origine	Motif de départ	Corps demandé	Emploi-type **
Agence comptable	Technicien	Mutation	Ingénieur d'études	Chargé-e de la gestion financière et comptable

Campagne emploi personnels IATS 2027

Avis du CSA du 28 septembre 2026 : Favorable à la majorité (2 abstentions et 2 contres).

Remarques :

- Problème du manque de postes proposés aux concours.
  - *Ce choix n'est pas toujours favorisé car les concours peuvent induire des délais pour la prise de poste.*

Campagne emploi personnels IATS 2027

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Dommage qu'il y ait si peu de postes pour les IATS. Cela est inquiétant pour l'établissement.
  - *Cela est malheureusement fréquent dans le paysage de l'enseignement supérieur. Les postes libérés dans le cadre du CRE sont examinés et s'ils sont maintenus, ils le sont en priorité aux titulaires. Mettre un poste au concours demande également de mettre le poste en attente pendant 1 an.*

Campagne emploi personnels IATS 2027

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve :

- la création d'un poste d'ingénieur d'études
- l'ouverture d'un concours de technicien de la recherche et de la formation
- l'ouverture d'un recrutement de technicien de la recherche et de la formation au titre de l'article L352-4 du code général de la fonction publique
- la transformation d'un poste de technicien de la recherche et de la formation en ingénieur d'études.

c. Conditions de retour à l'équilibre (CRE) - Mesures postes IATS permanents

Postes IATS permanents

→ **Objet : avis sur les propositions de suppressions de poste émises par le directoire dans le cadre des engagements pris dans les conditions de retour à l'équilibre (CRE v2).**

→ **Celles-ci s'insèrent donc dans une trajectoire fixée dans le cadre du CRE v2 du nombre de suppressions suivant (cumulé, en nombre de postes et équivalent temps plein (ETP) annualisé), validée en CSA du 18 mai 2026 et CA du 11 juin 2026.**

	2025	2026	2027	2028	2029
Cible nombre postes cumulés	20	38	62	92	92
Réalisé	20 (dont 4 gels)	31 (dont 7 gels et 4 suppressions proposés)			
Cible ETP annualisé cumulé	16	32	56	80	92

Postes IATS permanents

→ A ce jour le directoire a étudié 114 postes IATS permanents libérés au fil de l'eau, 28 dans le cadre de la campagne emploi 2026 et 24 dans le cadre de la campagne emploi 2027.

→ Parmi ces 166 postes étudiés, 7 sont temporairement gelés, 20 ont été supprimés et 4 sont proposés à la suppression aux prochains CA.

→ Sur l'année 2025, ces efforts ont représenté :

- 3 équivalents temps pleins annualisés pour les postes gelés
- 12,75 équivalents temps pleins annualisés pour les postes proposés à la suppression

→ Sur l'année 2026, ces efforts représentent à ce jour (prise en compte des directoires jusqu'en juillet et de la campagne emploi 2027):

- 4,9 équivalents temps pleins annualisés pour les postes gelés
- 18,9 équivalents temps pleins annualisés pour les postes supprimés et proposés à la suppression

Postes IATS permanents

→ Gels de postes

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Décision directoire
Pagora	Retraite	TECH	Gestionnaire logistique	Gel de poste – arbitrage à venir
Ensimag	Fin de contrat	TECH	Gestionnaire de scolarité	Gel de poste – arbitrage janvier 27
Ense3	Détachement sortant	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Gel pour un an – arbitrage campagne emploi 27
CIME Nanotech	Détachement sortant	IGE	Administratrice/teur en CAO micro et nanoélectronique	Gel de poste – arbitrage juin 27
Génie Industriel	Retraite	TECH	Gestionnaire de scolarité	Gel de poste
S.Mart Grenoble Alpes	Disponibilité	ASI	Assistant Ingénieur en robotique et automatismes industriels	Gel de poste
DREFE	Retraite	TECH	Gestionnaire de scolarité	Gel dans l'attente de la réflexion sur la structuration de la vie étudiante

Postes IATS permanents

→ Rappel des suppressions de postes validées aux CA du 23 octobre 2025 et du 12 mars 2026

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Solution trouvée
LMGP	Retraite	IGE	Ingénieur-e réalisation : mécanique, chaudronnerie, verrerie	Réduction d'activité
DSI	Retraite	IGE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	Réduction d'activité
DHeP	Retraite	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Réduction d'activité
DGS	Fin de contrat	TECH	Technicien-ne en gestion administrative	Réduction d'activité
CED	Mobilité interne	TECH	Technicien-ne en gestion administrative	Réduction d'activité
DHeP	Mutation	A	Missions administratives	Réduction d'activité
DRH	Mobilité interne	ASI	Assistant-e des ressources humaines	Réorganisation et optimisation
DRH	Retraite	TECH	Gestionnaire des ressources humaines	Réorganisation et optimisation
DSI	Mobilité interne	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Mutualisation entre composantes
Ense3	Retraite	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Réorganisation et optimisation
Patrimoine	Détachement	IGE	Chargé d'opérations	Réduction d'activité
Phelma	Retraite	ATRF	Préparateur-trice en électronique, électrotechnique	Réorganisation et optimisation
Prépa des INP	Fin de contrat	ATRF	Adjoint-e en gestion administrative	Mutualisation entre composantes
Grenoble IAE	Mobilité interne	IGE	Chargé-e de communication	Réorganisation et optimisation
Patrimoine	Retraite	TECH	Technicien-ne en gestion administrative	Réduction d'activité
DSI	Retraite	IGR	Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information	Mutualisation entre composantes
DAFA	Mobilité interne	TECH	Gestionnaire financier-e et comptable	Réorganisation et optimisation
Phelma	Détachement	TECH	Gestionnaire ressources humaines	Réorganisation et optimisation
DSI	Disponibilité	TECH	Technicien-ne support	Mutualisation entre composantes
DRI	Mobilité interne	ASI	Assistant en relations internationales	Réduction d'activité

Postes IATS permanents

→ Rappel des propositions de suppressions présentées au CSA du 6 juillet 2026 pour passage à venir en Conseil d'administration :

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Proposition	Solution trouvée
DSI	Détachement	IGR	Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures	Suppression	Réduction d'activité
LIG	Retraite	Adjoint tech	Adjoint-e en gestion administrative	Suppression	Mutualisation entre composante

→ Propositions de suppressions faites au CSA du 28 septembre 2026 pour passage à venir en Conseil d'administration :

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Proposition	Solution trouvée
Ensimag	Retraite	ASI	Assistant-e en ressources humaines	Suppression	Mutualisation entre composante et réorganisation
CMTC	Retraite	IGR	Responsable productions audiovisuelles, pédagogiques et web	Suppression	Réduction d'activité

Conditions de retour à l'équilibre : Mesures postes IATS permanents

Avis du CSA du 6 juillet 2026 : 1 abstention et 5 voix défavorables.

Remarques :

- Pourrait-on savoir quelles activités ont été supprimées et quelle quotité cela représentait dans le cas des postes supprimés ou gelés ?
  - *Cette information est lourde en terme de gestion. C'est l'un des enjeux du PTE : voir quelles activités peuvent être arrêtées, mutualisées, et quels processus sont revus.*

Avis du CSA du 28 septembre et du 6 octobre 2026 : défavorable à l'unanimité.

Remarques :

- Ce serait à l'Etat de prendre en compte les problématiques dues à l'inflation.
- Il y a un manque de clarté sur la cible post « Projet de transformation de l'établissement » qui rend difficile l'appréciation de la succession de ses suppression dans ce contexte. La recherche de manœuvre d'efficacité dans notre fonctionnement semble épuisé.

Conditions de retour à l'équilibre : Mesures postes IATS permanents

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la suppression de 4 postes tels que présentés en séance :

- 1 adjoint technique
- 1 assistant ingénieur
- 2 ingénieurs de recherche

d. Prime enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS)

Le dispositif d'intéressement - Rappel

18 mai 2026 : avis du CSA sur la création du dispositif d'intéressement de l'établissement.

11 juin 2026 : adoption par le Conseil d'administration de la délibération-cadre n°CA20260618

« **Création et cadrage d'un dispositif d'intéressement** »

Article 4 – Périmètre d'attribution, critères, montants

Le dispositif peut comporter :

- *un intéressement lié à l'atteinte d'objectifs institutionnels*
- *un intéressement exceptionnel pour investissement particulier*

Le périmètre, les critères et modalités d'attribution *ainsi que le* ***montant individuel annuel*** *versé au titre du présent dispositif sont définis* ***dans une délibération spécifique*** *présentée en CSA et votée en Conseil d'administration.*

Investissement professionnel des enseignants second degré titulaires

Objet

Mettre en œuvre, dans le cadre du dispositif créé le 11 juin 2026, un intéressement exceptionnel destiné à reconnaître l'investissement professionnel particulier **des enseignants du second degré (ESAS)**, pour des activités ou responsabilités présentant un caractère significatif et allant au-delà du simple exercice de leurs missions statutaires.

Bénéficiaires

Enseignants du second degré titulaires, affectés à l'Institut polytechnique de Grenoble, ayant exercé leur activité dans l'établissement au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Critères d'attribution et candidatures

Critères (identiques à ceux de l'UGA)

1. Enseignement

- diversité des enseignements : niveau, publics concernés ou pratiques pédagogiques
- participation significative à de nouvelles offres de formation ou à de nouvelles pratiques pédagogiques
- contribution au déploiement de dispositifs en faveur de la réussite des étudiants

2. Exercice de responsabilités

- responsabilités administratives ou pédagogiques **non reconnues par le référentiel d'équivalence horaire** de l'établissement, appréciées au regard de leur complexité, de leur nature et de leur niveau.

Examen des candidatures

Demande individuelle à déposer par voie dématérialisée via un formulaire de candidature.

Examen de la conformité de la demande en DRH puis décision d'attribution en commission composée :

- du vice-président en charge des ressources humaines
- de la vice-présidente CEVU
- d'un enseignant du second degré membre du Conseil d'administration
- d'un membre du Comité social d'administration

Montant et calendrier 2026

Enveloppe budgétaire : plafond fixé à 100 062 € brut pour l'année universitaire 2025/2026.

Montant individuel : 1 299,50 € brut maximum en année pleine, pour un enseignant exerçant à temps plein.
Plafond cumulé : PES + intéressement exceptionnel ≤ 4 800 € brut annuels pour un enseignant à temps plein du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Versement : après service fait, sous la forme d'un versement forfaitaire annuel.



Calendrier de la campagne

- **29 septembre 2026 :** ouverture de la campagne et information des personnels
- **15 octobre 2026 :** date limite de dépôt des demandes
- **Fin octobre 2026 :** examen des demandes par la commission
- **Paie de décembre 2026 :** versement de l'intéressement

Prime enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS)

Avis du CSA du 28 septembre 2026 : Favorable à la majorité (1 abstention et 2 contres)

Remarques :

- La prime ne prend pas en compte les ESAS contractuels en CDI. Ces personnels sont pourtant peu nombreux.
  - *Ces personnels nous ont été remontés tardivement. Une réflexion sera menée pour l'année prochaine.*

Prime enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS)

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Les 2 semaines semblent courtes sur un calendrier contraint. Cela pose le problème des personnes qui pourraient être en congé maladie par exemple. Il faudrait avoir un dossier très simple.
  - ➢ *Le ministère a envoyé les informations récemment d'où ce calendrier. Le formulaire prévu est court et simple. De plus, une interaction avec les RH de proximités est prévue pour veiller à ce chaque personnel puisse être contacté.*

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la mise en œuvre d'un intéressement exceptionnel en faveur des enseignants du second degré titulaires (ESAS) au titre de l'année universitaire 2025/2026, selon les critères présentés.

e. Plan d’actions HRS4R 2026/2029

Démarche HRS4R : de quoi s'agit-il ?

Origine	Démarche européenne initiée en 2008 -Base charte européenne du chercheur 745 organismes et établissements engagés
Objectifs	Améliorer les carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs : recrutement, conditions de travail et accompagnement de carrière
Enjeu	Attractivité de la recherche en Europe Facteur de visibilité pour les établissements Atout pour répondre aux exigences des appels à projets
Périmètre	UGA et ses établissements-composantes
Méthode	Label « HR Excellence in Research » Réévalué tous les trois ans Plan d'actions en cohérence avec orientations stratégiques UGA

Pas d'enjeu de financement

Démarche HRS4R – Historique

2019 **Engagement** dans la démarche HRS4R => faire progresser les pratiques en matière de recrutement, de conditions de travail et d'accompagnement de carrière des chercheurs, enseignants et enseignants chercheurs

2021 Obtention du **label** HR Excellence in Research et mise en œuvre **plan 30 actions**

2023 Adoption d'une **Charte OTM-R** pour un Recrutement Ouvert, Transparent et basé sur le Mérite

2023 **Evaluation favorable** à mi-parcours par Commission Européenne

2026 Elaboration **plan d'action 2026/2029**

Dépôt dossier renouvellement label HR Excellence in research

26/27 Visite des évaluateurs européens pour **renouvellement du label**

Où en sommes-nous du processus de labellisation ?

Phase initiale

2019-2021
Préparation labellisation

HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Phase intermédiaire - 24mois

Avril 2021 - Juillet 2023
Réalisations des actions, évaluation, OTM-R

Phase de renouvellement -36 mois

Sept. 2023- Nov. 2026
Mise en œuvre plan d'action révisé, évaluation & renouvellement avec visite sur site

Phase de renouvellement -36 mois

Nov. 2026- Oct. 2029
Mise en œuvre plan d'action amélioré, évaluation & renouvellement sans visite sur site

Septembre 2019
Lancement

Août 2020
Dépôt du dossier initial

29 Avril 2021
Obtention du label

Automne 2022
Rédaction OTM-R
Enquête chercheurs
Début évaluation interne

Printemps 2023
Validation Charte OTM-R

23 juin 2023
Dépôt dossier évaluation interne

17 août 2023
Avis positif& recommandations
Commission Européenne

2024 & 2025
Mise en œuvre plan d'action révisé

Automne 2025
Début évaluation interne + élaboration plan d'action 26-29

Nous sommes ici

17 novembre 2026
Dépôt dossier évaluation interne et plan d'action

1er ou 2nd semestre 2027
Audit experts et visite sur site
Commission Européenne

2nd semestre 2027
Avis & recommandations
Commission Européenne

Renouvellement label

2027 à 2029…
Poursuite mise en œuvre plan d'action amélioré

Phase d'évaluation externe

- **3 évaluateurs européens** désignés par PPMI (Public Policy and Management Institute) pour le compte de la Commission européenne
- **Visite sur site**
  - Opportunité d'échanges pour co-construire un environnement de recherche attractif
  - Présence impérative Président, VP RH, VP Recherche
  - Rencontre avec des chercheurs de tous niveaux
- **Rapport d'évaluation :**
  - Bonnes pratiques, forces et faiblesses de la stratégie RH et améliorations à apporter,
  - 3 résultats possibles :
    - renouvellement du label accordé,
    - modifications mineures,
    - révision substantielle

Plan d'action 2026/2029 - Cadre de référence

la Charte européenne du chercheur

4 piliers

20 principes

Éthique, intégrité, égalité des sexes et science ouverte • Ethique et intégrité de la recherche • Liberté de la recherche scientifique • Science Ouverte • Egalité entre les femmes et les hommes • Prise en compte de la diversité • Le chercheur • Libre circulation des chercheurs • Durabilité de la recherche	**Évaluation, recrutement et progression professionnelle des chercheurs** • Evaluation des chercheurs • Recrutement • Sélection • Evolution de carrière
Conditions et méthodes de travail • Conditions de travail, financement et salaires • Stabilité de l'emploi • Obligations contractuelles et légales • Diffusion et valorisation des résultats	**Carrières dans la recherche et développement des talents** • Valorisation des carrières scientifiques diversifiées • Evolution et orientations de carrière • Formation professionnelle continue • Supervision et mentorat

Plan d’action 2026/2029 – Cadre d’élaboration

- Elaboration plan d’actions en parallèle de l’évaluation interne et du toilettage de la Charte OTM-R
- Mise en cohérence avec les principaux documents stratégiques UGA : Schéma directeur RH, Plan d’Actions Egalité femmes hommes (PAE), etc.
- Temps d'échanges avec les porteurs d’actions :
  - Identifier les actions à poursuivre
  - Déterminer de nouvelles actions entrant dans le champ HRS4R
- Ateliers avec chercheurs pour recueil besoins et attentes
- Diffusion d’un quiz auprès des chercheurs (414 répondants)
- Comité technique (18 mars) : analyses, échanges et ajustements
- Comité de pilotage (1er avril) : compléments et validation

Plan d'action 2026/2029 – Le résultat

- Une diversité d'acteurs et de thématiques représentés :
  - RH
  - Recherche
  - Science ouverte
  - Egalité parité non-discrimination
  - Comité d'éthique et déontologie
  - Relations internationales
  - Collège doctoral
  - Intégrité scientifique

- 36 actions identifiées :
  - 17 actions s'inscrivent dans la continuité d'actions à poursuivre
  - 19 nouvelles

- Une répartition des actions sur les 4 axes de la charte européenne du chercheur :
  - Carrières scientifiques et développement des talents : 17 actions
  - Conditions et méthodes de travail : 9 actions
  - Éthique, intégrité, genre et science ouverte : 7 actions
  - Évaluation, recrutement et progression des chercheurs : 3 actions

Plan d'action HRS4R 2026/2029

Avis du CSA du 28 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité.

Pas de remarques.

Plan d'action HRS4R 2026/2029

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Qui est au courant des actions produites? Rien n'a été vu au CA restreint. On ne voit pas en quoi cela a aidé dans le quotidien
  - *Dans certains laboratoires cela a permis de changer les procédures et de les simplifier. Il y a des éléments mis à disposition sur l'intranet. Mais cela montre que la communication est à accentuer et que le degré d'appropriation du label est à revoir.*
- Est-ce que cela amène des différences sur le plan réglementaire ?
  - *Pour les recrutements temporaires le cadre est plus souple*.
- L'aspect évolution de carrière est également très méconnu.
  - *Dans le cas présent il s'agit d'un nouveau déploiement. L'accompagnement se fait par la composante et/ou le laboratoire. C'est une année test.*
- Pourquoi faut-il passer par un programme européen pour cela ?
  - *Parce que cela permet d'obtenir un label de qualité sur la gestion des ressources humaines dans le domaine de la recherche. Cela permet aussi à l'établissement d'avoir plus de visibilité.*

Plan d’action HRS4R 2026/2029

Délibération

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d’administration approuve le plan d’action HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) pour la période 2026/2029, tel que présenté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



6. Stratégie et gouvernance

a. Bilan de Unite!

Sujet reporté à une séance ultérieure

b. Rapport d’activité 2025 de la Fondation Grenoble INP

Rapport de gestion de la Fondation
Exercice 2025 et 2024

Résultat 2025

- +11 727 € contre +92 723 € en 2024 -> Fourchette cible # 10 k€

Recettes d'exploitation 2025

- 2 037 k€ contre 2 103 k€ en 2024, soit une diminution de 3,1%

Mécénats de compétences et en nature 2025

- 69 k€ contre 50 k€ en 2024 en croissance de 38%

Programmes d'actions sociales 2025

- 273 k€ contre 325 k€, en baisse de 16% (perte soutien Andurand)
- Auquel s'ajoute 36,8 k€ de prêts d'honneurs et 2,3 k€ de prix

(dont 79k€ sur Fonds propres vs budget 80k€)

Trésorerie au 31/12/25

- Fonds propres: 355 k€ contre 343k€ en 2024, en hausse de 3,5%
- Fonds dédiés: 1 703 k€ contre 1 632 k€ en 2024, en hausse de 4,4%

Impact du programme MyFondation sur les bourses & subventions versées en 2025

- 31 Bourses & 23 subventions sur fonds propres
- 79 200 € (99% du budget 2025 sur F.P.)

7 bourses de Citoyenneté / **11 050** €

- **1 bourse** ascenseur social
- **6** bourses de soutien exceptionnel

16 bourses d'Excellence / **25 400**€

- **4** bourses Artiste de Haut Niveau
- **9** bourses Sportif de Haut Niveau
- **3** bourses entrepreneuriat des transitions

8 Bourses Internationale / **9 550** €

- **5** bourses d'excellence internationale

23 Subventions / **33 200**€

- **21** projets associatifs
- **1 projet** étudiants

- 31 Bourses & 22 subventions sur fonds dédiés
- 194 285 €

6 bourses de Citoyenneté / **12 236**€

- **2** bourses réussite
- **4** bourses de soutien exceptionnel

14 bourses d'Excellence / **29 075 €**

- **2 bourses** Sportif de Haut Niveau (Helios **+ particuliers**)
- **12** bourses Exploit sportif

11 bourses Internationales / **50 889** €

- **7** bourses d'excellence internationale
- **4** bourses de mobilité internationale

22 Subventions / **102 085**€

- **18** projets associatifs
- **1 projet labo**
- **5** projets étudiants

Suivi année 2026

Impact du programme MyFondation sur les bourses et subventions
Versements & engagements sur 2026

- 29 Bourses & 14 subventions sur fonds propres
- 63 800 €

1 Bourse de citoyenneté : 1 300 €
- 1 Bourse de Soutien exceptionnel

24 Bourses d'Excellence : 37 000€
- 3 Bourses Artiste de haut niveau
- 15 Bourses Sportif de haut niveau
- 3 Bourses Entrepreneuriat
- 3 Bourses Chalenge 1ere idée

4 Bourses internationales : 9 600 €
- 4 Bourses d'excellence

14 Subventions / 15 900€
- 9 Associations
- 5 Projets internationaux étudiants

- 8 Bourses & 11 subventions sur fonds dédiés
- 61 874 €

4 Bourses de citoyenneté : 12 324 €
- 4 Bourses réussite (Fondasol & UMN)

2 Bourses d'Excellence : 9 720 €
- 2 Bourses Sportif de Haut Niveau (Helios + particulier)

2 Bourses Internationales : 2 340 €
- 1 Bourse de mobilité
- 1 Bourse d'excellence

11 Subventions / 37490 €
- 11 projets & Associations

Suivi des programmes MyFondation , FastTrack et chaires d'excellence industrielle

MyFondation + programmes actions sociales

- 125 674 € (42% objectif)

FastTrack

- 149 500 € (60% objectif)

Chaires d'excellence industrielle

- 1 682 300 € (97% objectif)

Budget sur Fonds propres

Budget 2026

Recrutement d'un alternant en communication (Juillet 2026)

Recrutement d'un chargé de collecte de fonds (Octobre 2026)

Type de recettes	Budget min	Budget Maximum	Sécurisé 2026	En cours	Budget actualisé
Appel de fonds fondateurs	138 k€	138 k€	138 k€		138 k€
Appel de fonds Grands partenaires	0 k€	35 k€	0 k€		0 k€
QP Campagne Ecole	5 k€	20 k€	0 k€		0 k€
My Fondation (Mécénat)	22 k€	22 k€	12 k€	0 k€	12 k€
Revenus financiers et divers	30 k€	50 k€	30 k€	10 k€	40 k€
QP Chaires	267 k€	331 k€	320 k€	11 k€	331 k€
QP FastTrack	40 k€	50 k€	36 k€	9 k€	45 k€
Autres recettes					0 k€
Total	**502 k€**	**646 k€**	**536 k€**	**30 k€**	**566 k€**

DEPENSES	Budget min	Budget visé	Budget Maximum	Réalisé au 31/08/2026
Personnel/honoraires	354 k€	384 k€	384 k€	223 k€
Infrastructure	22 k€	22 k€	22 k€	12 k€
Communication	39 k€	39 k€	59 k€	28 k€
Actions sociales sur fonds propres	80 k€	88 k€	100 k€	55 k€
Total	**495 k€**	**533 k€**	**565 k€**	**318 k€**

⇒ Equilibre budgétaire atteint pour 2026

⇒ Renforcement des équipes Fondation pour le soutien aux campagnes écoles

⇒ Augmentation du soutien sur fonds propres aux étudiants

Focus sur deux actions spécifiques de la Fondation

- Campagnes écoles – Diplômés :
  - Opération de collecte de fonds avec deux écoles : Grenoble INP - Ense3, UGA, Grenoble INP - Phelma , UGA
  - Prise de contact diplômés / Présentation Discours de cause

- Groupe de travail diversité :
  - Réflexion sur soutien à la féminisation des filières scientifiques

  ⇒ Création de binôme étudiante / ingénieure pour organisation de rencontres collège/lycée/prépa

c. Architecture budgétaire de l'Institut polytechnique de Grenoble

Contexte : Mise en place de SIFAC+

❑ Qu'est-ce-que SIFAC+ ?

- Modernisation du système d'information financier SIFAC
  - ➢ Grenoble INP - UGA fait partie de la 4e vague nationale de migration
- Opportunité de simplification et harmonisation des processus budgétaires, comptables et financiers

❑ Planning de mise en place à Grenoble INP - UGA

Période	**Jalon principal**
Janvier 2024 – Mai 2026	Lancement du projet, sensibilisation aux enjeux
Juin 2026 – Oct. 2026	Révision de l'architecture budgétaire en vue de la préparation du budget dans la nouvelle architecture
Nov. 2026 – Déc. 2026	Mise en qualité des données
Janv. 2027 – Déc. 2027	Année de test et de paramétrage, formation des utilisateurs
1er janvier 2028	Mise en production de SIFAC+ : gel des flux financiers pendant 2-3 mois lié aux contraintes techniques de la bascule

Une architecture budgétaire au service du pilotage

Préparer l'arrivée de SIFAC+ en janvier 2028

- Adapter l'architecture budgétaire et fiabiliser les données en amont de la migration

Mieux connaître les coûts de nos activités

- Structurer les données pour alimenter la comptabilité analytique et disposer d'une lecture partagée des coûts à l'échelle de l'établissement

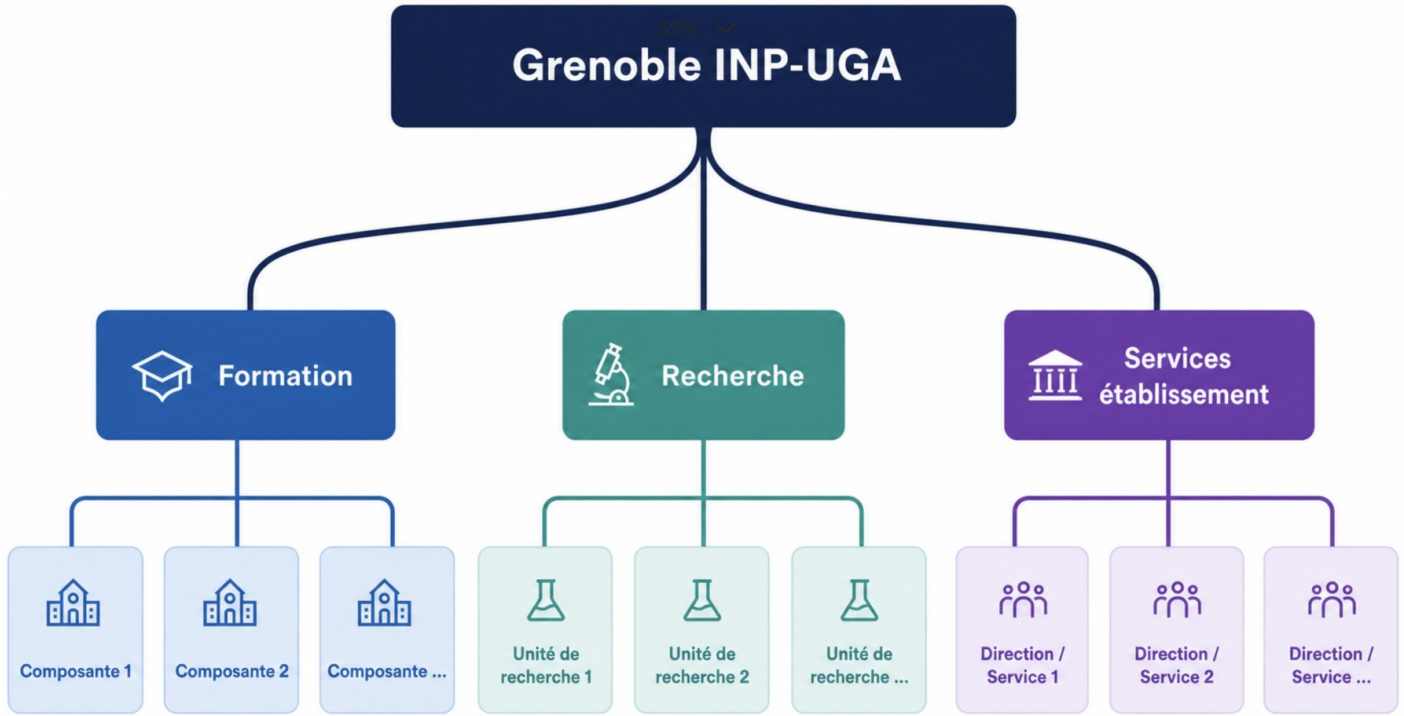
Éclairer les arbitrages

- Fournir aux composantes, aux services et à la gouvernance une information permettant de comprendre les dépenses et d'identifier les possibilités d'amélioration

Des règles d'imputation communes, avec un niveau de détail adapté aux besoins de pilotage dans l'établissement

L’architecture budgétaire actuelle

- **Le squelette financier de l’établissement**



930G	IAE	
ACCREDIT30	ACCREDITATIONS INTERNATIONALES_M	
ALUMNI30	ALUMNIS_M	
BIBLIO20	BIBLIOTHEQUE_M	
BIBLIO30	BIBLIOTHEQUE_M	
CDDPRO930	MASSE SALARIALE BUDGET PROPRE IAE 9304	
CERAG30	SUBVENTIONS AU CERAG_M	
CHHUMAIN30	CHAIRE CAPITAL HUMAIN_M	
CHIMPACT30	CHAIRE IMPACTS et RSE_M	
CHINNOV30	CHAIRE COMMUNAUTES D'INNOVATION_M	
CHINNSAN30	CHAIRE INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES _M	
CHMARKET30	CHAIRE MARKETING INNOVANT_M	
CHPERFO30	CHAIRE PERFORMANCE PME_M	
CHSANTE30	CHAIRE MANAGEMENT SANTE AU TRAVAIL_M	
CHTRANSI30	CHAIRE TRANSITIONS EN ACTION_M	
COMM30	COMMUNICATION IAE_M	
DBACHINE30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: DBA CHINE_M	
DBAGEN30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: DBA_M	
DBASUISS30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: DBA SUISS_M	
DDRS30	ACTIONS DDRS IAE_M	
DIVPRO930	M. SALARIALE BUDGET PROPRE HORS CDD IAE	
EXED30	FORMATION CONTINUE IAE_M	
F930	IAE_M	
FORMA30	FRAIS COMMUNS FORMATIONS IAE_M	
HC930	HEURES COMP IAE F930	
IFBAE	Colloque IFBAE_M	
INFOPEDA20	INFORMATIQUE EQUIPEMENT LOGICIELS_M	
INFOPEDA30	INFORMATIQUE EQUIPEMENT LOGICIELS_M	
LECOGEST30	LICENCE ECOG+L3 MANA+L ECHANGES+DEGREE_M	
LOGIS30	PATRIMOINE ENTRETIEN ET AMENAGEMENTS_M	
LPABF30	LIC PRO ASSURANCE BANQUE FINANCE IAE_M	
LPCOMDIS30	LIC PRO COMMERCE ET DISTRIBUTION IAE_M	
LPOGHR30	LIC PRO ORG & GEST ETAB HOT RESTO IAE_M	
LPSERGEN30	LICENCE PRO DEPENSES COMMUNES IAE_M	
MAECHINE30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: MAE CHINE_M	
MAESUISS30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: MAE SUISS_M	
MASGEN30	MASTER DELOC IAE LOCALISATION NON DEFI_M	
MBACHINE30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: MBA CHINE_M	
MBAGEN30	PROGRAMMES DELOCALISEES IAE: MBA IAE_M	
MCCA30	MASTER COMPTA CONTROLE AUDIT IAE_M	
MCGAO30	MASTER CONTR GEST AUDIT ORGANISAT IAE_M	
MEMP30	MASTER ENTREPRENEURIAT MANAG PROJ IAE_M	
MERCURI30	PROGRAM IN CUSTOMER RELATIONSHIP MARKE_M	
MFIN30	MASTER FINANCES IAE_M	
MGPLA30	GESTION PROD LOGIST ACHAT+MCL+DESMA_M	
MGRH30	MASTER GESTION RESSOURCE HUMAINE IAE_M	
MMAE30	MASTER MANA & ADMIN ENTREP IAE + MIM_M	
MMINOV30	MASTER MANAGEMENT INNOVATION IAE_M	
MMKV30	MARKETING VENTE IAE + ALT.CO + DIGIT'a_M	
MMPUB30	MASTER MANAGEMENT PUBLIC IAE_M	
MMSI30	MASTER MANAGEMENT SYST INFORMAT IAE_M	
MSERVGEN30	MASTER DEPENSES COMMUNES IAE_M	
PERSO930	MASSE SALARIALE 930 IAE	
PROGIRAN30	PROGRAMMES DELOCALISEES EN IRAN_M	
PROGMARO30	PROGRAMMES DELOCALISEES AU MAROC_M	
PROGSISU30	PROGRAMME AVEC SHANGHAI INTERNATIONAL _M	
PUBLICIT30	PUBLICITE DIFFUSION MEDIA RELATION PRESS	
RECHERCH30	SOUTIEN RECHERCHE FRAIS COMMUN_M	
RINDUS30	RELATION ENTREPRISE_M	
RINTER30	RI FRAIS COMMUNS IAE_M	
SERVGEN30	FRAIS COMMUNS PILOTAGE IAE_M	
TECHN30	TECHNIQUE IAE	

L'architecture budgétaire future

- **Conservation des entrées par composante/service**

- **Approche par les 7 missions d'un établissement de l'Enseignement supérieur et de la recherche**
  - Formation
  - Recherche
  - Innovation
  - Relations entreprises
  - Relations internationales
  - Vie des personnels
  - Vie étudiante

  - Revue systématique de chaque entrée actuelle
    - *Si une mission pertinente est absente → Créer une entrée dédiée*
    - *Si un aspect important est absent (ex : coûts formation) → Créer une entrée dédiée*
  - Homogénéisation à l'échelle de l'établissement
  - Une classification définie en amont
    - *Objectif : les flux alimentent automatiquement les différentes lectures, sans que les équipes aient à les retraiter à chaque demande*

- **Approche par les fonctions issues du Projet de transformation de l'établissement**
  - Formation et vie étudiante
  - Recherche
  - Innovation
  - Relations entreprises
  - Affaires internationales
  - Ressources humaines
  - Finances
  - Patrimoine
  - Communication
  - Systèmes d'information

  - Classification LOLF (tableaux règlementaires)
  - Intégration à l'architecture pour faciliter le reporting et enrichir le pilotage

d. Point sur le projet de transformation de l'administration (PTA) – Grands processus

Point d'avancement global du projet

Rappel du plan projet

Définition des principaux processus cibles des fonctions support de Grenoble INP – UGA, des ressources et des compétences nécessaires pour les mettre en œuvre

2025
Finances
Scolarité
Système d'information

Accompagnement d'Eurogroup

2026
Fonction RH
(si possible)

2027
Fonction X

Pilotage par les processus

Amélioration continue et simplification

- Mise en place de groupes de travail (actions d'amélioration à court et moyen termes) : selon les besoins
- Mise en place et suivi d'un système de recensement de pistes d'amélioration et de simplification : fait (outil *Help – INP*)
- Mise en place d'une permanence mensuelle de remontées de difficultés (en visio) : fait (*Les difficultés : parlons-en*)
- Mise en place ou activation de réseaux métiers (partage de bonnes pratiques, veille, …) : point d'appui du PTE
- Instruction des propositions, décisions qui en résultent et communication relative ~~à ces décisions : par~~ les COTECH aujourd'hui, par les processus demain
- Vérification de l'efficacité des actions : consolidation ou correction : au fil de l'eau

- Redéfinition des grands processus de l'établissement (en cours)
- Alignement des grands processus avec ceux des fonctions travaillées en 2025 (2026)
- Mise en cohérence des grands processus avec les instances de pilotage (2026-2027)
- Mise en cohérence avec la stratégie de l'établissement (2026-2027)
- Pilotage des grands processus : analyse des risques, mesure d'indicateurs, revues et audits internes : 2027
- Amélioration : plans d'actions et suivi des plans d'actions (PDCA) : 2027

Le pilotage par les processus : une priorité pour 2026 et 2027

1. Piloter par les processus

- **Outils et méthodes :** les outils et méthodes sont en place pour que chaque fonction puisse piloter par les processus et améliorer continuellement nos pratiques et nos prestations, de manière quotidienne et pérenne.

Cela induit la **fin du PTA qui n'a plus lieu d'être en tant que projet.**

- **Périmètre : l'établissement dans son intégralité** (les réseaux travaillent les interfaces avec les composantes, au besoin)
- **Objectifs :**
  - **Les grands processus sont décrits prioritairement** et leurs indicateurs mis en cohérence avec ceux du rapport annuel de performance (l'ambition régénérative sera déclinée au sein des grands processus)
    - » Échéance pour les Grands processus : fin novembre 26
    - » Échéance pour le rapport annuel de performance (RAP) : CA de juin 27
  - Le cadrage du pilotage par les processus est affiné
  - Les processus décrits avec Eurogroup sont mis en pilotage
  - Les processus à décrire et piloter sont priorisés par les réseaux métiers

2. Cadrer et dimensionner la fonction support d'aide au pilotage

Cartographie des grands processus de Grenoble INP - UGA

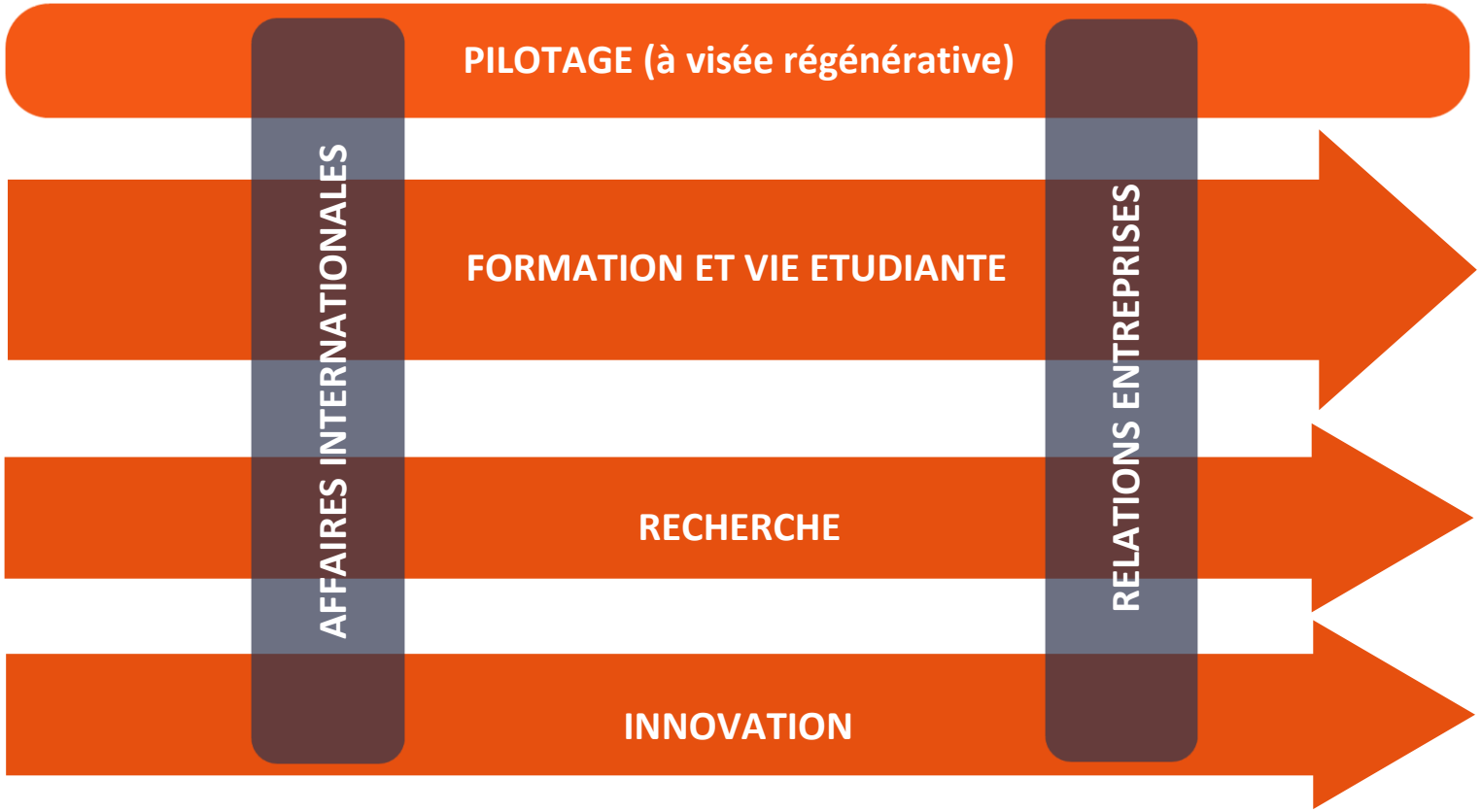
V2 : mise à jour 260611

Parties intéressées

Apprenant·es
Doctorant·es
Personnels
Communauté académique et scientifique
Entreprises
Société

État
Collectivités territoriales

Agences d'évaluation
Ministère
Rectorat



Parties intéressées

Diplômé·es
Personnels
Communauté académique et scientifique
Entreprises
Société

État
Collectivités territoriales

Agences d'évaluation
Ministère
Rectorat

Modèle de cartographie d'un grand processus

GRAND PROCESSUS Nom (GPXX) CARTOGRAPHIE					Pilote
MP01 - Définir et coordonner la feuille de route, en cohérence avec la stratégie de l'établissement					VP
MP01.P01 - Décliner la stratégie de l'établissement en feuille de route	**MP01.P02 - Coordonner la mise en œuvre de la feuille de route**				
MP02 - Nom					
MP02.P01 - Nom	**MP02.P02 - Nom**	**MP02.P03 - Nom**	**MP02.P04 - Nom**	**MP02.P05 - Nom**	
SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	
MP03 - Nom					
MP03.P01 - Nom	**MP03.P02 - Nom**	**MP03.P03 - Nom**	**MP03.P04 - Nom**	**MP03.P05 - Nom**	
SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	SP01 SP02 SP03 SP04 SP05	

Les fonctions liées à l'amélioration continue et les données dans notre établissement : réflexion en cours

Le comité de pilotage du PTA, réuni le 5 octobre 2026, a constitué un groupe de travail pour réfléchir à une organisation, à partir des besoins de l'établissement. Le réseau qualité va également être sollicité.

Parmi les enjeux :

- Pérennisation de la démarche d'amélioration continue
- Consolidation et déploiement du pilotage par les processus
- Maintien de compétences : amélioration continue, pilotage des données
- Soutenabilité RH et budgétaire

e. Point sur le projet de transformation de l'établissement (PTE)

Objectif du PTE

- **L'objectif du PTE est de faire évoluer notre organisation de sorte à** :
  - Uniformiser ce qui peut l'être (harmonisation des pratiques)
  - Mutualiser au juste niveau (subsidiarité à toutes les échelles)
  - Permettre des prises de décisions rapides au plus près des acteurs de terrain
  - Implémenter le pilotage par les processus de manière explicite par les acteurs de terrain

- **Cette évolution de l'organisation devra permettre plus de robustesse, de résilience et d'efficience tout en garantissant la soutenabilité RH** :
  - Adéquation de la charge de travail (priorisation des activités et des nouveaux projets)
  - Intérêt et sens du travail
  - Valorisation/maintien/développement des expertises des agents de l'établissement

Dans un contexte de réduction des postes permanents IATS imposée par les conditions de retour à l'équilibre (CRE).

Durée et Méthode du PTE

- **Projet de courte durée : essentiellement durant l'année 2026**

- **Projet qui s'appuie sur les réseaux métiers de l'établissement**
  - Projet en 3 phases + 1 phase de bilan :
    - **Phase 1 :** état des lieux et premières propositions organisationnelles et d'activités priorisées
      - Configuration en groupes fonctions/métiers réduits avec pilotage par VP et Dir. Composante
    - **Phase 2 :** arbitrage des propositions et plan d'actions
      - Configuration en réseaux fonctions/métiers avec pilotage par VP et Dir. Composante
    - **Phase 3 :** mise en œuvre du plan d'actions
      - Configuration en réseaux fonctions/métiers avec pilotage par VP et Dir. Composante
    - Bilan du projet

Phase 1

- **La phase 1 s'est terminée début septembre (devait se terminer début mai).**
  - Etat des lieux et premières propositions organisationnelles et d'activités priorisées

- **Travail important mené par les groupes fonctions que ce soit en quantité et en qualité**
  - *Néanmoins, peu ou pas de propositions de suppression (éventuellement temporaires) d'activités*

- **La centralisation des activités n'apparaît pas dans les travaux comme choix organisationnel (maintien du lien de proximité)**

- **Le fonctionnement en Réseaux métiers de l'établissement est la voie à privilégier**
  - Demande d'amplification, de consolidation, d'harmonisation et mutualisation des pratiques

- **Demande de cadrage précis pour la suite du PTE en lien avec la stratégie de l'établissement et des composantes**

Evolution des phases du projet et du calendrier

- **Objectif maintenu : Disposer en fin d'année 2026 des premières cibles organisationnelles pour chaque fonction/métier avec calendrier de mise en œuvre, pour validation début 2027**
  Ajustements sans doute nécessaires par la suite.

Sur la base :

- Des travaux réalisés en Phase 1
- Du fonctionnement (organisation) en Réseaux - Sous-réseaux, ou une adaptation de celui-ci suivant le métier/fonction, avec un pilotage par les Processus

Cadrage en cours d'élaboration, par fonction/métier, qui explicite les attendus du fonctionnement en Réseaux – Sous-réseaux pilotés par les Processus.

Pilotage des réseaux – sous-réseaux

- **Pilotage politique par le·la vice-président·e en charge et d'un·e directeur·ice de composante.**
  - Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement (incluant la stratégie de ses composantes) concrétisée par une feuille de route par Grand Processus qui fixe les objectifs et les orientations à moyen-long terme.
- **Pilotage opérationnel par un ensemble de personnels acteurs et représentatifs :**
  - Vice-président·e en charge, Directeur·ice de composante
  - Directeur·ice de Métier
  - Responsables des sous-réseaux
  - Directions administratives des composantes ou responsables métier
  - Des personnels du métier n'exerçant pas de fonctions en responsabilité
- **Sous-réseaux** (Compétences/Expertises, Processus, Thématiques ou autre) **au sein des Réseaux :**
  - Espaces de coordination/construction sur des activités définies du réseau métier dans le cadre de l'approche par processus.
  - Animés par un·e responsable avec charge prise en compte dans son temps de travail et ses missions.
  - Ne sont pas liés à une organisation hiérarchique ou géographique, sauf lorsque cela ce justifie.

f. Grandes lignes du contrat d’objectifs, de moyens et de performance (COMP) 100%

Le COMP 2026-2027 : un contrat unique entre l'État et l'UGA

ÉTAT

tutelle

COMP

stratégie · indicateurs · engagements

UGA

un seul contrat pour l'EPE
un dialogue unique à l'échelle du site

Annexe spécifique Grenoble INP - UGA

notre positionnement · notre contribution · nos engagements

21 sept.	oct.	nov.	début-mi déc.	janv. 2027
V0	Dialogue stratégique	Arbitrages	Validation	Signature

Notre signature : la Right Tech

RIGHT TECH

Questionner les besoins et les impacts pour choisir, concevoir et déployer la technologie la plus adaptée.

Ingénierie + management

Comprendre les transformations dans leur globalité

Formation - Recherche Innovation

Mettre en synergie les trois missions

Partenaires + plateformes

Expérimenter, transférer et créer de l'impact

Une ambition : contribuer à la transformation soutenable des territoires et à l'émergence de modèles à visée régénérative.

Nos engagements : transformer les formations

1

Faire de la Right Tech la signature commune de nos écoles

Un référentiel partagé : comprendre, évaluer, arbitrer, concevoir, déployer et mesurer l'impact.

2

Former des profils hybrides rares

Un cycle préparatoire ingénieur-manager et 5 à 6 doubles diplômes interdisciplinaires.

3

Diffuser nos expertises tout au long de la vie

Une Right Tech Academy : une offre modulaire, des formats courts aux diplômes, pour les entreprises et les collectivités.

Pédagogies actives, projets, plateformes et Innovation & Right Tech Studios inter-écoles.

Nos engagements : recherche, innovation et rayonnement

1

Hybrider davantage sciences de l'ingénieur et sciences de gestion

Des projets interdisciplinaires et de recherche-action autour des transitions et des soutenabilités.

2

Mettre l'impact au cœur de nos projets et de nos plateformes

Un cadre commun d'évaluation ; des infrastructures ouvertes, attractives et soutenables ; le territoire comme laboratoire.

3

Amplifier notre portée européenne avec Unite!

Une offre européenne d'ingénieur, de nouvelles coopérations scientifiques et des formes de collaboration plus intégrées.

Condition de réussite : clarifier l'articulation avec l'UGA, sur le principe de subsidiarité, et consolider un modèle soutenable.

g. Projet stratégique d’établissement

Un cycle de séminaires stratégiques

1

FÉVRIER 2026

Conseil d'administration

État des lieux de Grenoble INP – UGA et de l'UGA.
Proposition d'une ambition pour Grenoble INP – UGA.

2

MAI 2026

Trois conseils statutaires

Réflexion approfondie sur 4 thèmes : formation, recherche, relations entreprises, stratégie internationale.

CA · CEVU · Conseil scientifique

3

OCTOBRE 2026

Directions des composantes de formation

Réflexion sur la structure institutionnelle de l'UGA.

Trois étapes successives : chaque séminaire approfondit le précédent.

Ce qui a été présenté lors du dernier séminaire

Trois éléments de compréhension avant d'examiner les difficultés rencontrées et des scénarios d'évolution.

1 Le changement de 2020

Grenoble INP devient Grenoble INP – UGA.
Grenoble INP – UGA conserve des compétences propres.
Ce qui change, c'est le cadre dans lequel ses décisions sont prises.

2 Une architecture hybride

Des composantes avec et sans personnalité morale coexistent au sein d'une même université.

4 établissements :
- UGA
- ENSAG - UGA
- Grenoble INP – UGA
- Sciences Po - UGA

3 Une université intégrée

Malgré l'existence de 4 établissements, l'UGA n'est pas une fédération : le commun est décidé par les instances de l'UGA, pas par une instance des seuls établissements.

Grenoble INP – UGA continue de décider dans son périmètre, mais plus dans le même cadre qu'avant 2020.

Trois difficultés structurelles

Difficultés discutées lors du séminaire — elles résultent de mécanismes institutionnels différents.

1 Double rôle de l'UGA

L'UGA pilote l'ensemble tout en opérant directement une partie de ses composantes. Les arbitrages de stratégie et de moyens deviennent délicats.

2 Budgets distincts

Chaque personne morale (i.e. établissement) doit préserver son propre équilibre financier. Cette responsabilité crée une incitation à défendre ses ressources.

3 Interfaces administratives

La coexistence de plusieurs personnes morales, budgets et employeurs multiplie coordinations, validations et travaux parallèles.

Hcéres 2026 Le rapport relève des écarts entre les deux types de composantes, un risque de déséquilibre fonctionnel et une complexité liée à la multiplicité des niveaux de décision.

Quatre scénarios d’évolution

Quatre scénarios possibles, à instruire et à comparer avant de prendre une éventuelle décision.

A Modèle actuel aménagé

Conserver l’architecture et corriger ses règles.

B Gouvernance fédérale

Conserver les établissements et leur donner un pouvoir collectif sur le commun.

C Intégration institutionnelle renforcée

Une seule personnalité morale, avec des composantes fortes et opératrices dans leur champ.

D Retrait de l’UGA

Mettre fin à l’imbrication d’établissements et reconstruire la coopération par accords.

À comparer selon plusieurs critères : impact des missions de service public, excellence académique, finances, RH, qualité de l’organisation administrative, etc.

Premiers éléments d’analyse des quatre scénarios

Cette analyse est **personnelle** - Aucun scénario n’est privilégié à ce stade.

A Modèle actuel aménagé

Peut réduire certaines difficultés par des règles plus claires.

La compétition entre établissements et le double rôle de l’UGA demeurent.

B Gouvernance fédérale

Rééquilibre la décision sur le commun.

La pluralité des personnes morales, des budgets et des employeurs maintient la compétition et les interfaces.

C Intégration institutionnelle renforcée

Supprime la compétition entre établissements et le double rôle de l’UGA ; une compétition interne demeure.

Ouvre davantage de perspectives aux personnels.

Exige de bâtir une nouvelle université : composantes fortes et opératrices, responsabilités claires, marque, écoles et ambition d’excellence préservées.

D Retrait de l’UGA

Met fin à l’imbrication institutionnelle.

La coopération de site et les dispositifs communs doivent être reconstruits ; la compétition entre établissements demeure.

Suite

Approfondir le travail avant de revenir devant le conseil d'administration avec des analyses et des propositions.

1

D'ici fin 2026

Organiser quelques séminaires ciblés pour approfondir les scénarios et construire des analyses et des propositions.

2

En parallèle

Dialogue social avec les organisations syndicales ; premiers résultats présentés aux personnels ; échanges avec l'UGA.

3

1er trimestre 2027

Organiser une séance dédiée du CA sur l'intégration institutionnelle, à partir du travail préparatoire.

Objectif : donner au conseil d'administration une base d'analyse solide pour débattre et arrêter la position de l'établissement le moment venu.

h. Plan campus de l’Université Grenoble Alpes

Dans le cadre de l'opération « plan campus » portée par UGA pour le site, une ligne de crédit du trésor public génératrice d'intérêts a été affectée à l'UGA par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE) jusqu'en 2045. Les intérêts sont versés à l'UGA afin de financer le parachèvement et le gros entretien renouvellement des opérations « plan campus ».

L'intégralité des intérêts versés à l'UGA annuellement n'étant pas consommée, le MESRE et ministère de l'action et des comptes publics (MACP) ont accordé le droit au site d'utiliser les intérêts non consommés disponibles et ceux à venir afin de financer le recours à l'emprunt. Environ 50M€ (montant à confirmer) pourraient être disponibles.

Le recours à l'emprunt n'étant pas habituel au sein de l'enseignement supérieur, un certain nombre de points techniques, juridiques, budgétaires (soutenabilité) sont à instruire afin de valider cette possibilité de financement.

En toute hypothèse, le MESRE et le MACP devront donner leur avis conformes avant tour recours à l'emprunt, qui in fine devra être autorisé par le conseil d'administration.

Les établissements ont été invités à présenter des opérations à financer. Grenoble INP - UGA a retenu la reconstruction du bâtiment Eiffel du laboratoire 3SR. Un comité de sélection se réunira en novembre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



Politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA

Sujet ajouté à l'ordre du jour

Les options

❶

Vous êtes **partenaire impliqué :**

COMMUNAUTE GI

❷

Vous êtes **partenaire engagé :**

CERCLE DES PARTENAIRES

❸

Vous êtes **partenaire associé :**

CLUB DES INDUSTRIELS

Les options

+ de contributions qualitatives et en temps

Engagement annuel sur 3 ans	PME	ETI	Grand groupe
Partenaire impliqué (Communauté) 1 interlocuteur RH	5000 euros* + TA	9000 euros* + TA	12000 euros* + TA
	1 point	2 points	3 points
Partenaire engagé (Cercle) 1 cadre opérationnel + 1 RH	3000 euros* + TA	6000 euros* + TA	8000 euros* + TA
	3 points	4 points	5 points
Partenaire associé (Club) 1 cadre sup ou dirigeant + 1 RH	TA	TA	TA
	5 points	7 points	10 points

+ de contribution financière

Les contributions sont en lien avec la taille des entreprises, de manière à garantir une représentation la plus équilibrée possible

**Ces contributions financières font l'objet d'une contractualisation avec la Fondation Grenoble INP, s'appuyant sur un mécénat de compétences. Elles font donc l'objet d'un crédit d'impôt de 60%*

Les engagements donnant lieu à « points »

Engagements mutuels	A1	A2	A3	Pts
Génie industriel d'un produit (1ère année)				1
Plateau Projet (2ème année)				2
Etude de terrain (2ème année)				2
Projet d'innovation				1
Intervention ponctuelle dans un cours				1
Intervention multiple dans les cours – co-intervention sur une unité d'enseignement				3
Proposition de stage Ingénieur Adjoint (2A)				1
Proposition de stage à l'étranger				2
Proposition de stage aux élèves non francophones				2
Proposition de PFE dans l'objectif d'une thèse CIFRE				3
Proposition de stages pour redoublants (construction « sur mesure »)				1
Coopération sur une recherche				5
Concours recrutement par 1/2 journée				0,5
Présence 4 réunions du Club	x	x	x	
Taxe d'apprentissage à hauteur du partenariat				1

Les tarifs hors partenariat

	Gd groupe	ETI	PME
Forum (dating)	1500	750	300
Forum (stand)	À préciser en fonction de la formule		
Conférences lors du forum ou journée des métiers	1000	750	300
Journée des métiers	1000	500	200
Rendez-vous du GI	500	250	100
Responsible design	Selon projet		
Voyage d'études	Prise en charge du déjeuner et du transport		

Politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA, telle que présentée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



6. Affaires réglementaires

a. Proposition de changement de nom de l'école Grenoble INP – Pagora, UGA

Changement de nom de Pagora : motivations

Pagora, dénommée « ***École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux*** » depuis 2008, souhaite changer de nom avec les motivations suivantes :

- **Évolution des contenus de la formation**,
- Amélioration de la **lisibilité** : meilleure compréhension des thématiques enseignées à l'école,
- Amélioration de l'**attractivité**.

Changement de nom de Pagora : motivations

Les changements du contenu de la formation résultent :

- de besoins industriels et sociétaux
- du renforcement de 3 domaines dans nos enseignements :

1. **La bioraffinerie** : *chimie de la biomasse végétale* pour la valorisation des fibres végétales dans des domaines autre que papetiers (chimie, textile, énergie, par exemple),
2. **Les matériaux biosourcés** autres que les papiers et cartons et leurs *procédés d'élaboration*,
3. **La fonctionnalisation des matériaux** via des *procédés additifs de surface* faisant appel à des techniques d'impression hors applications graphiques.

Changement de nom de Pagora : motivations

Évolution des maquettes pédagogiques et ouverture de formations spécifiques :

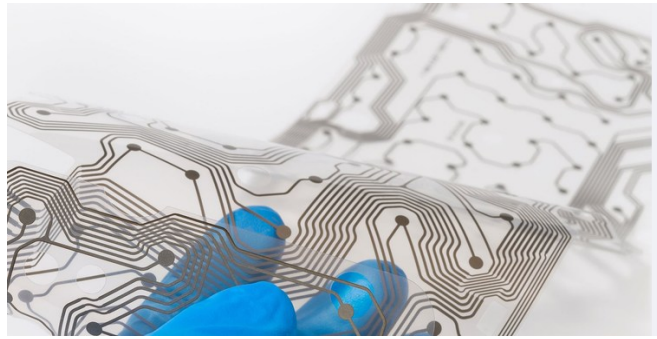
- Modules de formation en 2e année du cursus ingénieur depuis 10 ans,
- Ouverture du parcours de master M2 Bio2 en 2021,
- Ouverture du parcours de master M2 e.PEPS en 2025.

Ces deux parcours de M2 enseignés à Grenoble INP – Pagora, UGA sont rattachés à deux masters (SGM à Grenoble INP – Phelma, UGA et GI à Grenoble INP - Génie industriel, UGA).

Cursus ingénieur : cours, TP, projets en bioraffinerie, caractérisation et élaboration de matériaux biosourcés, électronique imprimée.



Master Sciences et Génie des Matériaux parcours Bioraffinerie et Matériaux biosourcés



Master Génie industriel parcours Électronique imprimée et intégrée durable

Changement de nom de Pagora : motivations

Évolution des maquettes pédagogiques et ouverture de formations spécifiques :

- Modules de formation en 2e année du cursus ingénieur depuis 10 ans,
- Ouverture du parcours de master M2 Bio2 en 2021,
- Ouverture du parcours de master M2 e.PEPS en 2025.

Ces axes correspondent également à des thématiques de recherche très actives au LGP² et de ses 3 équipes (BioChip, MatBio, FunPrint) .



Compétences et Métiers d'Avenir - BIORAF : Procédés biotechnologiques dans les bioraffineries

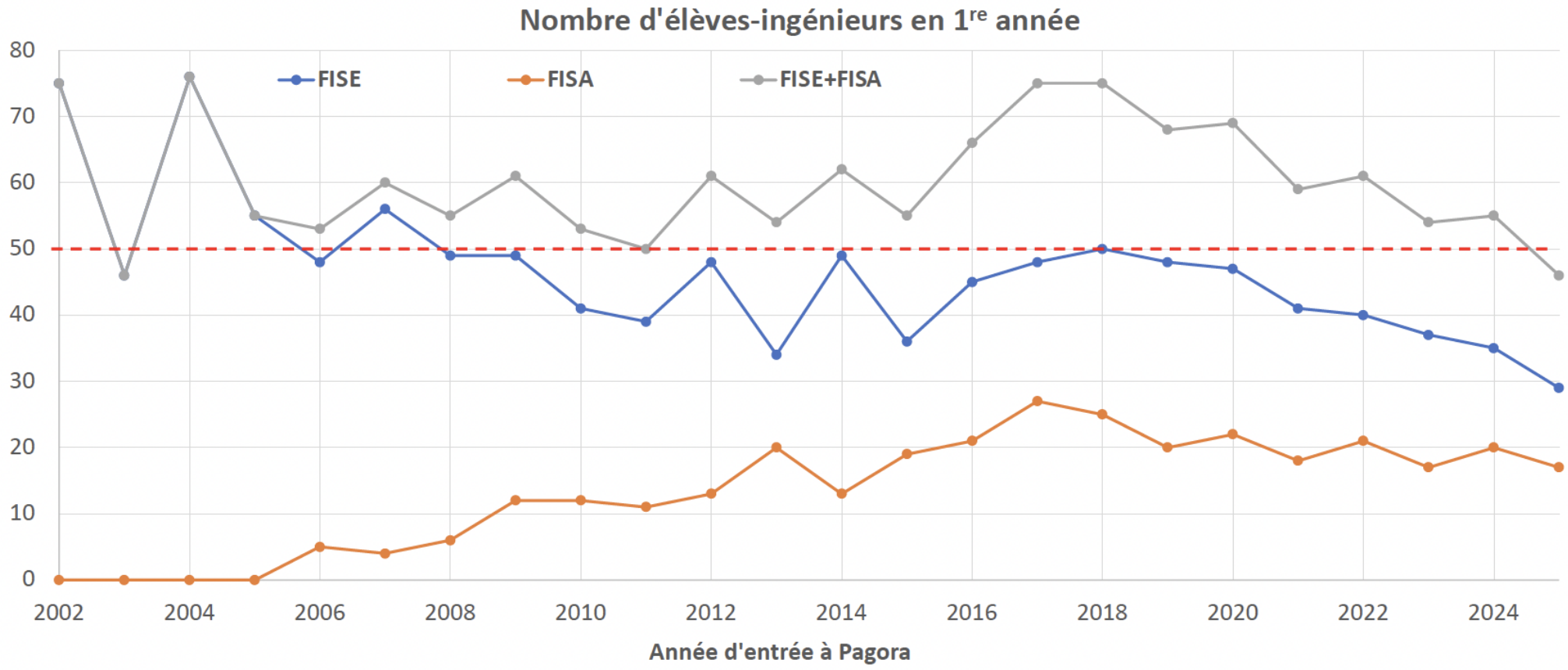
NANOELEC.

Cellulose Valley BY FONDATION GRENOBLE INP

- Partenaires industriels des domaines : bourses d'excellence, soutien à la formation (conventions), mécénat de compétences, …
- Région

Changement de nom de Pagora : motivations

Accroître l'attractivité en améliorant la lisibilité de la formation et en évitant d'utiliser des mots mal compris (communication imprimée, biomatériaux, papier)



Changement de nom de Pagora : méthodes

Réunions, discussions, enquêtes auprès :

-des élèves de Pagora

-du personnel de Pagora

-des administrateurs et administratrices du conseil de Pagora

Analyse des intitulés des formations et des mots clefs sur le web (outil Haloscan)

Analyse des mots clés (outil Haloscan)

Mots clés	Concurrence allintitle	Volume mensuel (corrigé) *(doit être le plus haut possible)*	Mots clés associés	Ratio KGR *(doit être le plus bas possible)*	Commentaires
biosourcé	Moyen ++	1600	618	4,13	
École ingénieur matériaux	N/A	70	14	/	Mots clés associés pertinents avec trafic Recherche avec forte saisonnalité (Dec/Jan/Fev)
Ecole ingénieur chimie	Facile +++	5	56	146	Recherche avec forte saisonnalité (Dec/Jan/Fev)
Matériaux biosourcés	Moyen +++	1200	144	7,18	
Bioressources	N/A	70	18	/	
Génie des procédés	Difficile	500	661	49,8	Mots clés associés pertinents avec trafic
Chimie des matériaux	N/A	30	126	/	Mots clés associés pertinents avec trafic
Chimie durable	/	/	/	/	
Chimie des matériaux biosourcés	/	/	/	/	
Transition écologique	Difficile +++	4200	2129	26,19	
Bioéconomie	Moyen ++	480	90	11,83	
Biomasse végétale	N/A	110	45	/	
Génie des matériaux	N/A	170	240	/	Mots clés associés pertinents avec trafic
Bioraffinerie	Moyen	260	68	13,08	
Procédés additifs	/	/	/	/	

Changement de nom de Pagora : proposition

Grenoble INP – Pagora, UGA souhaite se renommer « ***École nationale supérieure de matériaux biosourcés, chimie et procédés*** ».

Proposition de changement de nom de l'école Grenoble INP – Pagora, UGA

Examiné en CEVU du 2 juillet 2026 : Avis favorable à l'unanimité.

Remarques :

- Est-ce que le terme « bioraffinerie » a pu être testé ?
  - *Ce terme est trop spécifique et ne parle pas aux étudiants. Dans les études que nous avons pu réaliser, il ne ressort pas beaucoup.*

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve le changement de nom de l'école Grenoble INP – Pagora UGA en « École nationale supérieure de matériaux biosourcés, chimie et procédés ».

b. Droits d’inscription

- Enjeux à l’échelle de l’établissement
- État des lieux de la pratique à l'échelle nationale
- Pour discussion en CA :
  - Propositions d'orientations pour Grenoble INP – UGA
  - Méthode et calendrier de concertation qui seraient à mettre en place

Evolution du contexte réglementaire en matière de droits de scolarité et d'exonérations

- **Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur** (arrêté interministériel, mis à jour annuellement)
  Encadrement des montants des droits d'inscription pour les diplômes nationaux et les titres d'ingénieur diplômé. Ce décret prévoit notamment des catégories tarifaires différentes (droits différenciés) pour des étudiants internationaux.

- **Décision du Conseil Constitutionnel du 11 octobre 2019 n°2019-809 QPC**
  La gratuité de l'enseignement public, garantie par le Préambule de la Constitution de 1946, n'interdit pas la **perception de droits d'inscription modiques dans l'enseignement supérieur public préparant à des diplômes nationaux**. Le caractère modique s'apprécie notamment **au regard du coût de la formation, des aides et des exonérations**.

- **Décision du Conseil d'État du 1er juillet 2020 n°430121** (et autres décisions successives)
  Rejet des recours dirigés contre l'arrêté du 19 avril 2019 : **l'exigence constitutionnelle de gratuité s'applique à la préparation des diplômes nationaux, mais pas aux diplômes propres des établissements ni aux titres d'ingénieur diplômé.**

- **Décret n°2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des élèves étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur**
  Abolition des exonérations relevant d'une stratégie d'établissement, **limitation progressive du nombre d'étudiants qui peuvent bénéficier d'une exonération à titre individuel** (de 30 % des étudiant.es communautaires et extra-communautaires, respectivement, en 2026-2027 à 20 % en 2028-2029, hors étudiants bénéficiant d'exonérations prévues par la réglementation ou résultant d'accords internationaux (avec réciprocité).

Evolution de la doctrine ministérielle sur les droits de scolarité dans les écoles d'ingénieurs : impact sur la politique tarifaire de Grenoble INP - UGA

- **Rapport conjoint IGF–IGESR sur le modèle économique des établissements publics de l'enseignement supérieur (2025)**
  Proposition d'accroître la liberté tarifaire des écoles d'ingénieurs, dans les limites d'un plancher et d'un plafond fixés par arrêté.

- **Notes d'information de la DGESIP du 23 juin 2026 et du 17 juillet 2026 relative aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et guide associé du 28 juillet 2026**
  L'encadrement des droits d'inscription fixé annuellement par arrêté s'applique aux titres d'ingénieur diplômé (23/6), ne s'applique pas aux titre d'ingénieur diplômé (17/7). Même évolution sur les droits différenciés.

  → **A partir de juin 2026 : droits fixés librement par le Conseil d'administration** de chaque établissement

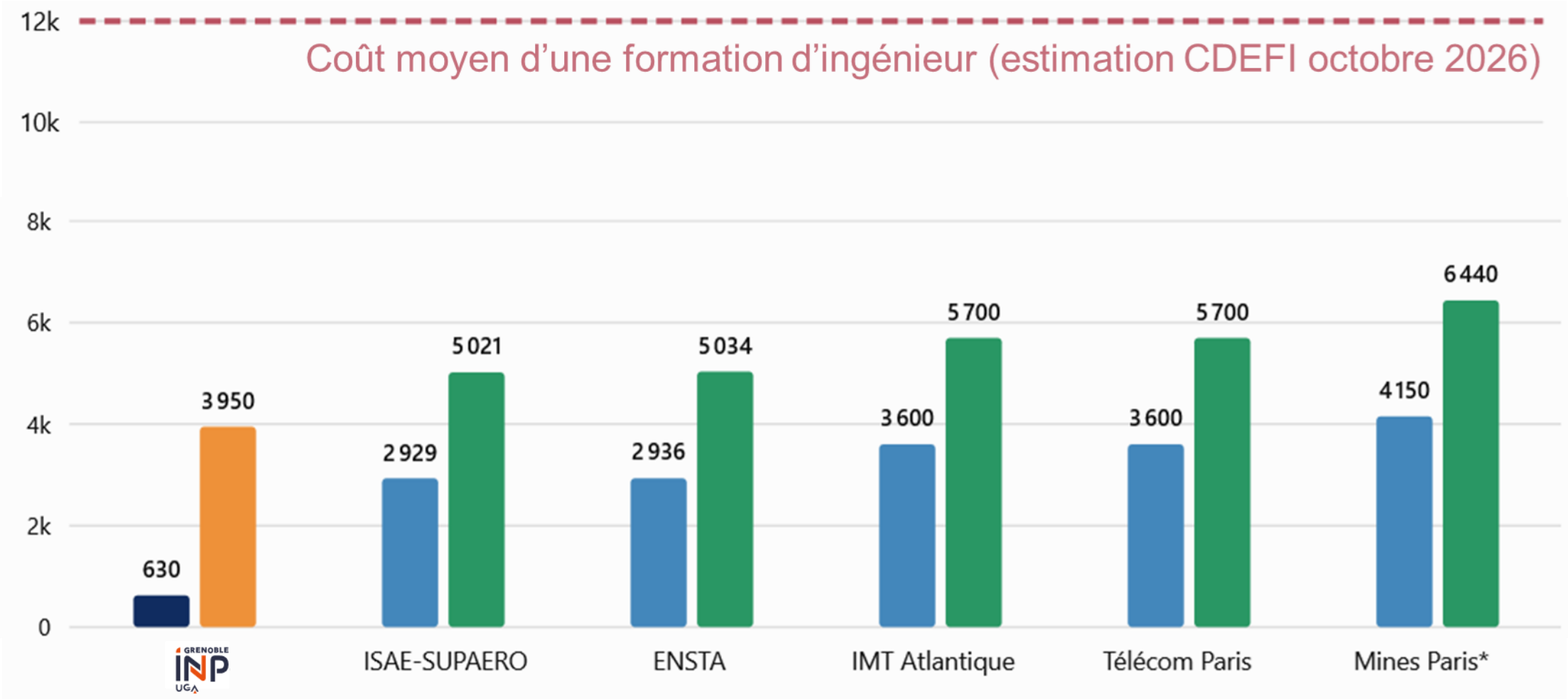
  → **Application à Grenoble INP – UGA pour 2026/2027 :** compte tenu du calendrier, **alignement des droits aux montants fixé par arrêté ministériel** (cf. délibérations du CA du 11/06/2026 et du 09/07/2026)

→ Incidence : Pour 2027/2028, nécessité de fixer une politique tarifaire d'établissement

NB : les droits d'inscription relatifs aux diplômes nationaux de licence et de master restent fixés par arrêté ministériel

Droits annuels de scolarité et estimation moyenne nationale du coût annuel d'une formation d'ingénieur, valeurs 2026/27 par élève en €, hors exonérations éventuelles

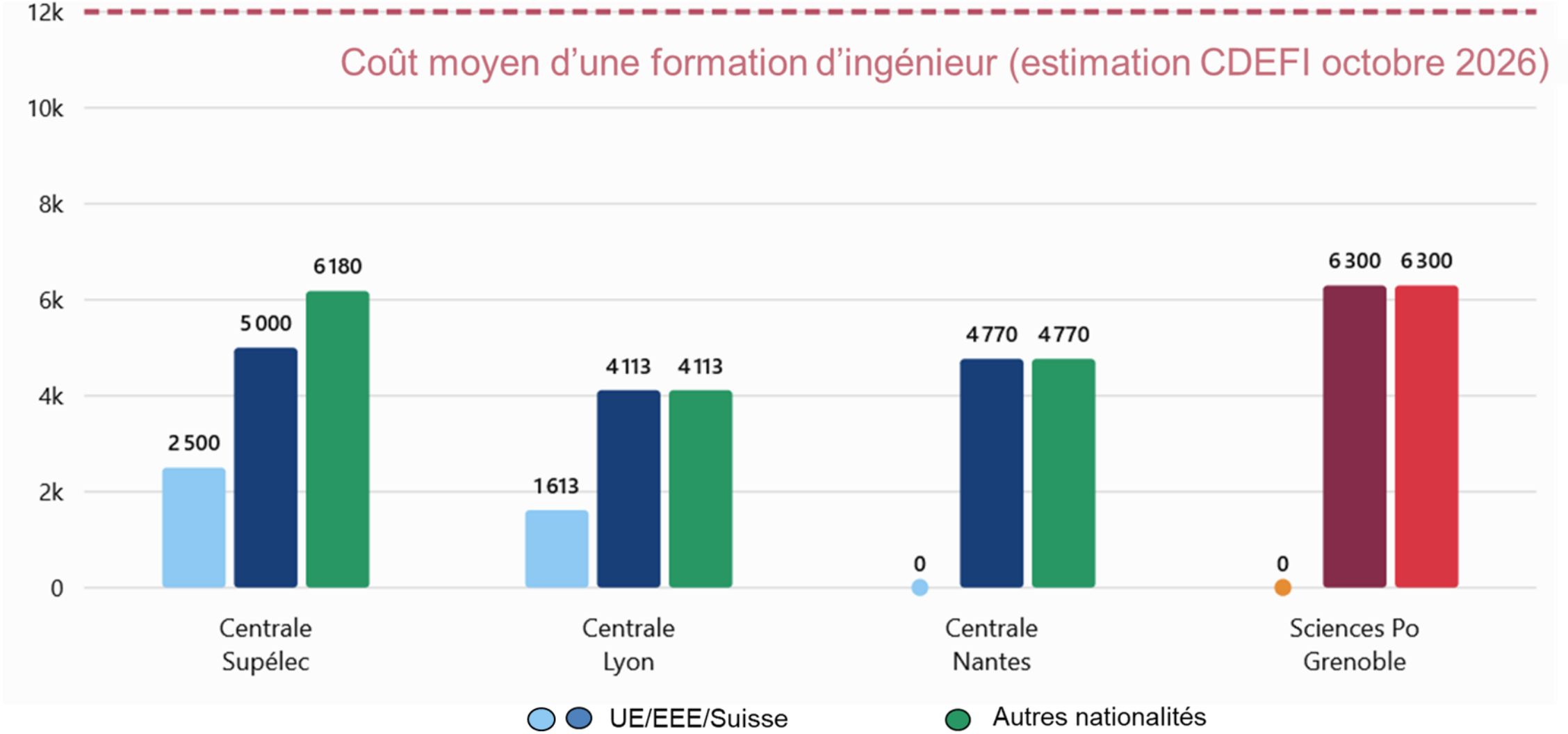
(écoles qui ne pratiquent pas la modulation)



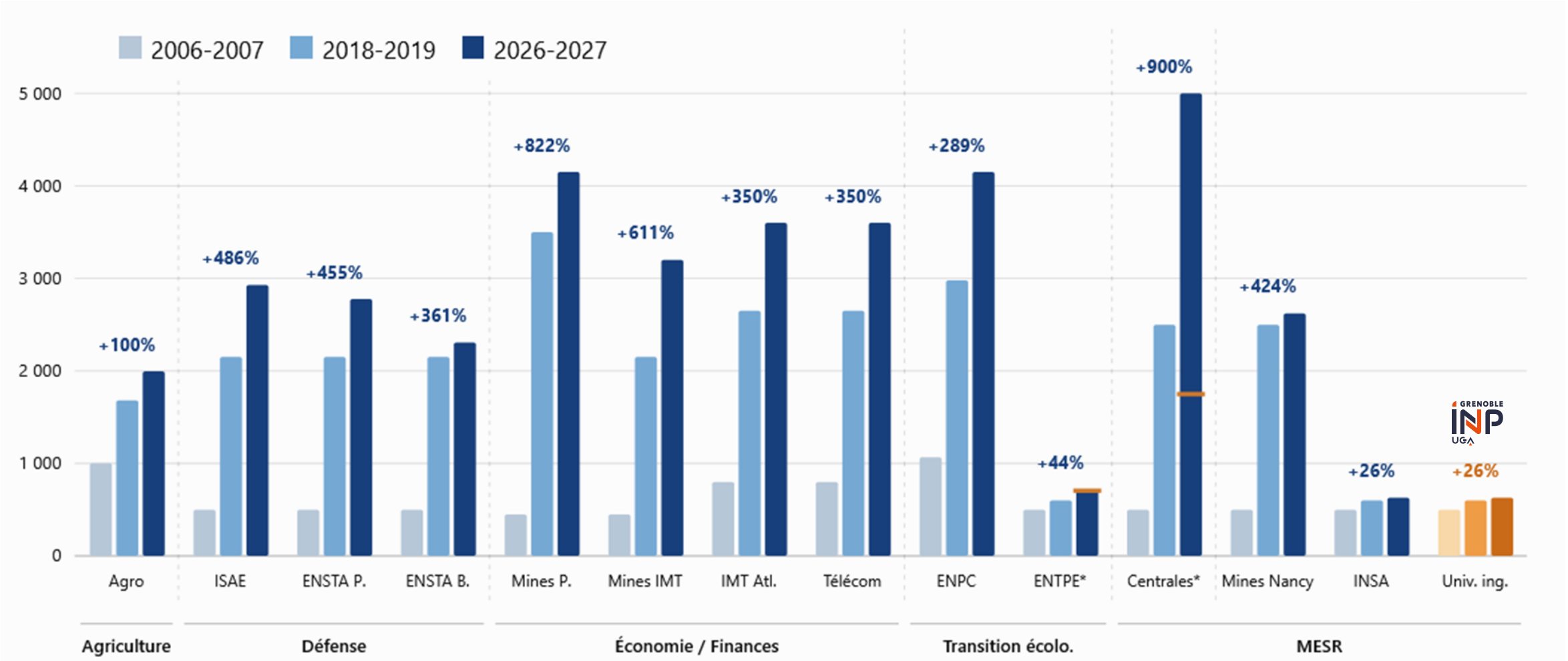
* Pour Mines Paris, tarifs 2025/26

Droits annuels de scolarité et estimation moyenne nationale du coût annuel d'une formation d'ingénieur, valeurs 2026/27 par élève en €, hors exonérations supplémentaires

(écoles qui pratiquent la modulation)



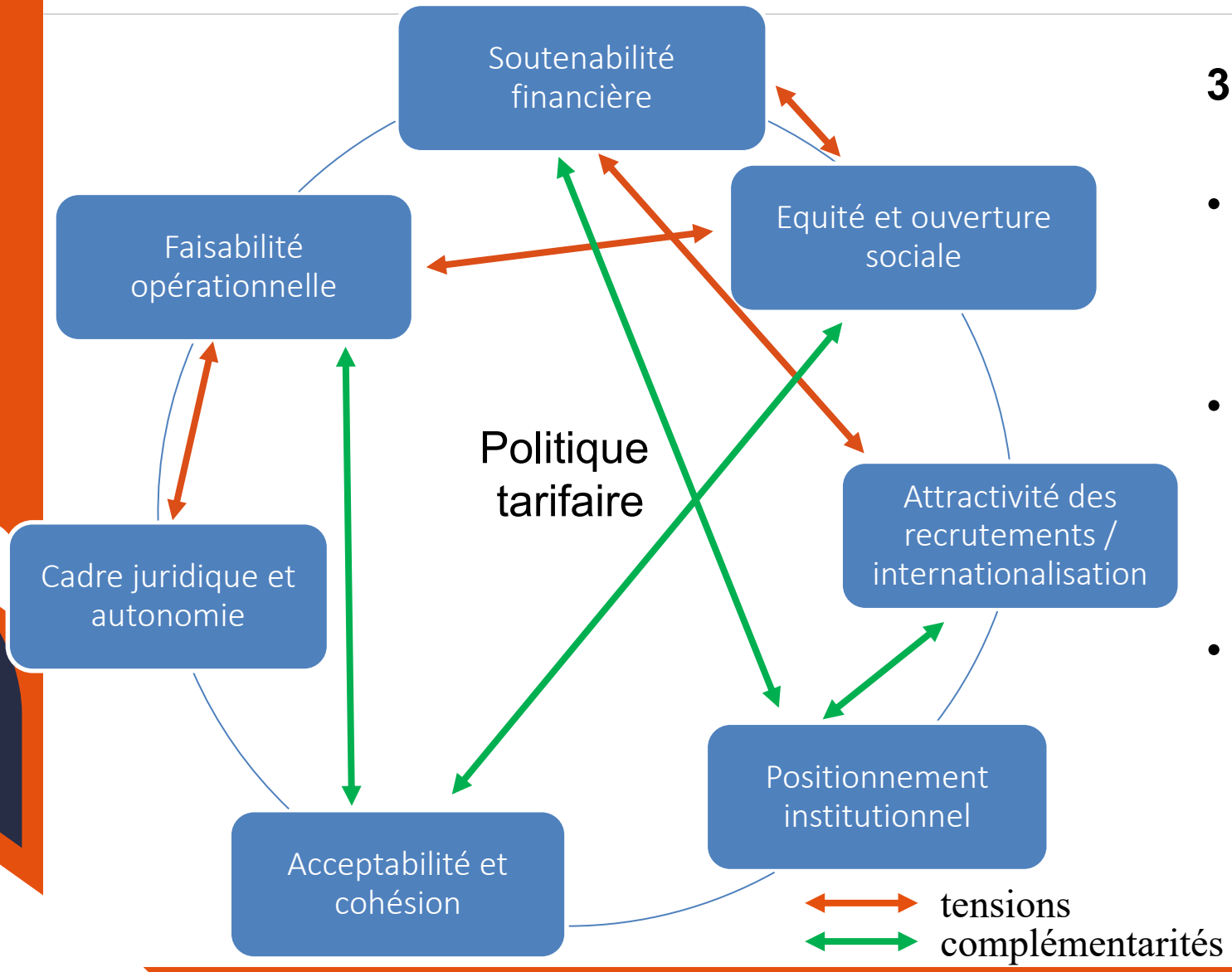
Evolution des droits annuels de scolarité par élève en €, hors exonérations supplémentaires, entre 2006/07 et 2026/27 (étudiant.es EU/EEE/Suisse)



** ENTPE : 705–720 € avec frais annexes. Centrales modulées : le maximum est représenté par la barre et le minimum par un trait orange. ENSTA : tarifs 2A/3A. Mines Paris : tarifs 2025/26.*

NB : Inflation annuelle moyenne : +1,5 à 1,7%, cumulée : +35 à 40%

Enjeux associés à la définition d'une politique de droits de scolarité



3 questions clefs :

- **Quelle.s finalité.s ?** *Augmenter les ressources, renforcer l'équité sociale, améliorer l'attractivité, …*
- **Qui doit porter l'effort financier ?** *Tous les étudiants, les familles les plus aisées, une population particulière d'étudiant.es, autres…*
- **À quoi les éventuelles recettes supplémentaires devront-elles affectées ?** *Qualité pédagogique, équipements, accompagnement social, vie étudiante, internationalisation, …*

Les scenarii d'évolution possibles à court (2027/28) et moyen (> 2028/2029) terme et les ordres de grandeur pour repère dans la discussion

- **Scénario 1 : maintien des tarifs actuels**

  ODG : Recettes issues des droits de scolarité (hors apprentissage et hors FC) ~ 4 M€/an :

  ~ 2,5% des recettes globales

  ~ équivalent au montant global annuel des exonérations (hors aides sociales)

- **Scénario 2 : augmentation uniforme**
  - Accroissement des recettes avec un dispositif simple (hors gestion des exonérations)
  - Effort proportionnellement plus important pour les étudiant.es ayant des revenus modestes (hors exonérations)

  ODG : 5 % du salaire brut moyen annuel à 6 mois de la diplomation = 1 950 €

  → Recette pour 2900 élèves-ingénieurs (non boursiers) : 5,6 M€, gain de 3,8 M€/actuel

- **Scénario 3 : modulation des droits**
  - Contribution adaptée aux capacités financières
  - Gestion administrative potentiellement plus complexe (mais peu/pas de gestion des exonérations)

  ODG Pour atteindre le même gain que dans l'exemple précédent, possibilité de moduler entre 0 et 3900€ (10% du salaire brut moyen annuel à 6 mois), avec 30% des étudiant.es restant en dessous des tarifs actuels

- ***Autres scénarii intermédiaires : modèle mixte, tarifications différenciées***
  - *Faible lisibilité, complexité administrative, risque sur l'ouverture sociale et/ou l'attractivité*

Calendrier/méthode à discuter

- Pour un objectif de mise en place de la politique tarifaire **rentrée de septembre 2027/28 (en // instruction 2028/29)**
- **Septembre/octobre 2026:**
  - Instruction (politique tarifaire et exonérations)
  - Séances de discussion en CEVU et en CA
  - Détermination de l'approche pour 2027/28
- **Novembre 2026 :**
  - Poursuite de l'instruction selon les orientations du CA
  - AG et séances de concertation avec les représentants des personnels et des étudiants
  - Avis en CEVU
- **Décembre 2026 :**
  - Délibération en CA
- **Printemps 2027 :**
  - Mise en oeuvre

Place à la discussion

Annexes

Modalités de tarifications possibles (liste non exhaustive)

Type de tarification	Avantages	Inconvénients	Synthèse
Tarif fixe	• Facile à comprendre • Facile à gérer • Prévisibilité élevée des recettes (pour l'établissement) et des coûts (pour les familles) • Un montant non différencié peut être perçu comme équitable	• Un même montant pour des familles aux capacités contributives différentes est une source d'injustice sociale • Aides nécessaires pour compenser les inégalités • Risque de découragement des étudiant.es issus de milieux modestes pour des tarifs supérieurs aux tarifs ministériels	Equité sociale : faible Lisibilité : forte Effets de seuil : non Coût de gestion : faible (hors exos) Acceptabilité : forte si tarifs ministériels, sinon moyenne
Barème par tranches (échelons)	• Prise en compte des capacités contributives des familles • Possibilité d'optimiser la redistribution des contributions • Politique sociale intégrable dans le barème (simplification administrative) • Prévisibilité des recettes plus faibles qu'avec un tarif fixe	• Effets de seuil entre un échelon et l'autre • Découpage en échelons représentatifs de la distribution des capacités contributives relativement compliqué à établir • Plus complexe à calculer que le tarif fixe • Ajustement avec barème du CROUS nécessaire pour éviter les iniquités • Peu être perçu comme injuste	Equité sociale : moyenne Lisibilité : moyenne Effets de seuil : oui Coût de gestion : moyen Acceptabilité : moyenne
Barème continu (proportionnel à la capacité contributive)	• Tarification proportionnelle aux capacités contributives des familles • Pas d'effet de seuil • Politique sociale intégrée dans le barème (simplification administrative) • Possibilité d'adapter facilement le barème pour assurer une cible de financement	• Complexité administrative élevée • Prévisibilité faible : recettes dépendantes de la distribution sociale de la population étudiante • Risque d'iniquité avec les boursiers (notamment CROUS : pas de point km) • Risque de perception négative par les familles aisées	Equité sociale : forte Lisibilité : faible Effets de seuil : non Coût de gestion : moyen (hors exos), faible (si pas d'exo supplémentaire) Acceptabilité : forte

Evolution des tarifs d'inscription pour les étudiants EU/EEE/Suisse dans les écoles publiques d'ingénieurs (hors élèves fonctionnaires)

Tutelle ministérielle	Ecoles	2006-2007	2018-2019	2026 -2027	Variation % sur 20 ans
Agriculture	AgroParisTech, Agro Montpellier	1000€	1681€	1995€	+99%
Armées/Défense	ISAE-SupAero	500€	2150€	2929€	+486%
	ENSTA Paris	500€	2150€	2777€ (2A/3A)	+455%
	ENSTA Bretagne	500€	2150€	2306€ (2A/3A)	+361%
Economie/Finances	Mines Paris - PSL	450€	3500€	4150€	+822%
	Autres Mines (IMT)	450€	2150€	3200€	+611%
	IMT Atlantique	800€	2650€	3600€	+350%
	Télécom Paris	800€	2650€	3600€	+350%
Transition écologique et solidaire	ENPC	1067€	2980€	4150€	+289%
	ENTPE	500€	601€	630€ + frais annexes → 705 à 720€	+41 à + 44%
MESR	Centrales avec modulation (Supélec, Lyon, Nantes)	500€	2500€	1749 à 5000€ selon l'école et les ressources	+250 à +900% selon l'école et les ressources
	Mines de Nancy et autres Centrales relevant des tarifs nationaux	500€	2500€	2620€	+424%
	INSA	500€	601€	630€	+26%
	Ecoles universitaires d'ingénieur	500€	601€	630€	+26%

c. Bilan de la section disciplinaire

Sujet reporté à une séance ultérieure

d. Offre de formation licence et master de l'Université Grenoble Alpes : apport de Grenoble INP - UGA

Contexte général

- **Nouvelles accréditations nationales de l'offre de formation de Grenoble INP – UGA :**
  - **Diplôme d'ingénieur = diplôme bac +5 de référence pour les écoles d'ingénieurs**

    → **Accréditation de l'ensemble des écoles de Grenoble INP – UGA, ainsi que du Département de Formation Professionnelle par la CTI,** sur la période 2026 – 2031 (Grenoble INP – Esisar, UGA 2026/2029), pour l'ensemble des diplômes demandés (FISE, FISA, FC)

  - **Diplôme de master = diplôme bac +5 de référence pour Grenoble IAE – INP, UGA**

    mais aussi **diversification de l'offre de formation des écoles d'ingénieurs** permettant de répondre à des enjeux d'adossement à la recherche, d'internationalisation, de besoins socio-économiques (avec d'autres diplômes spécialisés et autres certifications)

    → **Accréditation par le HCERES** sur 6 ans, retour attendu pour mi-octobre

    → Travail dans les écoles et en vice-présidence formation UGA

    → Discussion au CEVU du 26/03/2026, avis du CEVU du 21/05/2026 (mentions)

    → Délibération en CFVU UGA du 18/06/2026 (mentions)

    → Délibération du CA de Grenoble INP – UGA du 15/10/2026 (mentions)

    → Présentations et délibérations dans les instances à l'automne (parcours)

Rappel sur les objectifs stratégiques de la formation à l'UGA

1. FORMER A LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE
2. FORMER A LA TRANSITION NUMERIQUE RESPONSABLE
3. REPONDRE AUX BESOINS DES ETUDIANTS
4. REPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DE LA SOCIETE
5. REPONDRE AUX BESOINS DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
6. PILOTER L'OFFRE DE FORMATION

1. Former à la transformation écologique

- **Pour**
  - Accompagner la transformation écologique et faire prendre conscience des limites planétaires.
  - Accompagner la transformation de l'économie, de l'industrie et de la société vers un développement durable.
  - Accompagner l'industrie dans une transformation qui tend à mettre l'objet du service rendu à la société au centre.

- **Actions**
  - Exposer tous les étudiants de premier cycle à une formation pluridisciplinaire et systémique à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS).
  - Faire évoluer nos formations de 2ème et 3ème cycle pour les adapter aux besoins des métiers qui devront maîtriser les compétences nécessaires à la transformation écologique.
  - Proposer des enseignements en formation continue dans le domaine de la transformation écologique.

2. Former à la transition numérique responsable

- **Pour**
  - Préparer l'étudiant citoyen aux enjeux et usages du numérique
  - Accompagner la transition numérique responsable de l'économie et de l'industrie

- **Actions**
  - Exposer tous les étudiants de premier cycle à une formation aux outils numériques et notamment à l'intelligence artificielle et aux enjeux sociétaux et écologiques associés
  - Faire évoluer nos formations de 2ème et 3ème cycle pour les adapter aux besoins des métiers qui devront maîtriser les nouvelles technologies numériques et notamment l'intelligence artificielle
  - Sensibiliser tous les étudiants aux enjeux de la sobriété numérique
  - Proposer des enseignements en formation continue dans le domaine du numérique.

3. Répondre aux besoins des étudiants

- **Pour**
  - Renforcer l'attractivité des formations
  - Améliorer la réussite sous toutes ses formes
  - Augmenter l'inclusivité
  - Cultiver l'ouverture au monde

- **Actions**
  - Renforcer l'ancrage et développer les méthodes pédagogiques actives
  - Favoriser l'individualisation des parcours et la prise en compte des publics à besoins spécifiques (EBS)
  - Transformer les mentions ou parcours en fragilité en termes d'attractivité et/ou de réussite
  - Poursuivre le développement des formations pluridisciplinaires pour préparer les diplômés aux compétences nécessaires à leur future activité professionnelle
  - Faire de la vie étudiante un atout en matière de qualité des conditions d'études et de réussite
  - Développer l'ouverture sociale et la parité
  - Valoriser l'engagement étudiant.

4. Répondre aux besoins des employeurs, des territoires et de la société

- **Pour**
  - Contribuer à la souveraineté économique et sociétale de la France et de l'Europe.
  - Contribuer au mieux vivre et mieux vieillir des personnes.
  - Contribuer à mieux former les professeurs du 1er degré, 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation et répondre aux besoins du territoire.

- **Actions**
  - Accompagner les projets CMA (Compétences et métiers d'avenir) à atteindre leurs objectifs.
  - Augmenter la place des SHS et des soft skills dans l'offre de formation de l'UGA
  - Augmenter le nombre de diplômés dans les domaines technologiques et de l'ingénierie
  - Réussir la réforme des études en santé afin de diversifier les profils des étudiants et de mieux accompagner les réorientations
  - Mettre en place les nouvelles formations conduisant au métier d'enseignant de premier et second degrés.

5. Répondre aux besoins de la recherche et de l'innovation

- **Pour**
  - Contribuer à la souveraineté scientifique et technologique de la France et de l'Europe.
  - Aider à la création et au maintien de l'emploi.

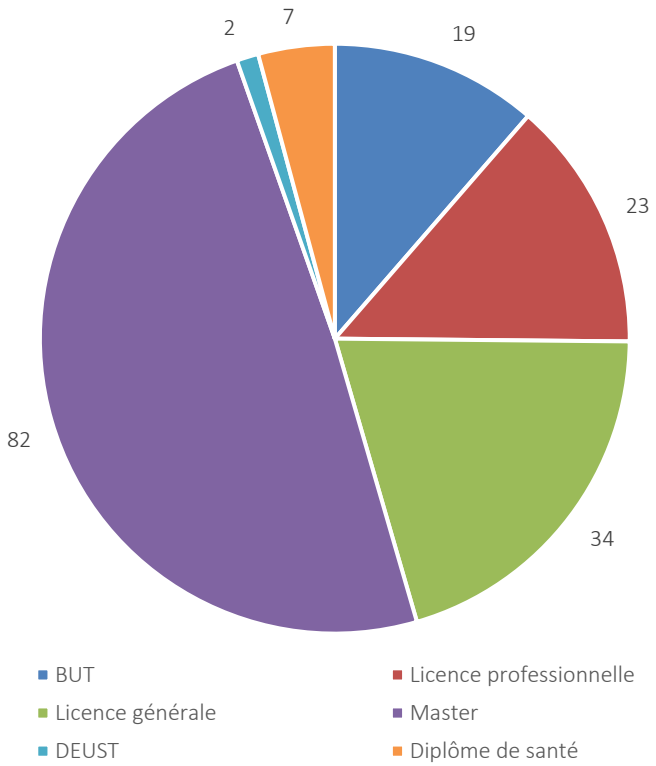
- **Actions**
  - Favoriser des opportunités permettant aux étudiants d'acquérir des expériences de recherche et d'innovation.
  - Exposer davantage les étudiants à la recherche en premier cycle Développer l'entrepreneuriat étudiant. Encourager la participation des unités et projets de recherche (LabEx et CDP) à la réflexion sur l'offre de formation.
  - Développer des parcours de master et de licence pluridisciplinaires en s'appuyant sur la « Graduate School » et les dispositifs Idex
  - Attirer plus de doctorants, notamment à l'international et parmi les ingénieurs.

6. Piloter l'offre de formation

- **Pour**
  - Adapter nos formations et répondre aux attentes des apprenants et des employeurs
  - S'assurer de la soutenabilité humaine des formations pour les équipes pédagogiques et d'un haut niveau de qualité de l'encadrement des étudiants
  - Améliorer la réussite et les taux d'insertion.
  - Attirer plus et y compris les meilleurs bacheliers et étudiants.
  - Faire évoluer l'offre de formation avec une organisation et une pédagogie alignées avec les attentes.

- **Actions**
  - Déployer et doter les composantes d'outils performants de pilotage de l'offre de formation.
  - Suivre les transformations des pratiques pédagogiques et accompagner leur essaimage pour améliorer la qualité des formations.
  - Améliorer l'orientation et les réorientations et la développer au niveau des composantes académiques

Nouvelle offre de formation 2027/2033



- **19 BUT :** pas d'évolution à ce jour
- **2 DEUST :** +1 par rapport à l'autoévaluation
- **7 formations de santé :** pas d'évolution à ce jour
- **23 Licences professionnelles :** 9 licences professionnelles ont été fermées depuis l'autoévaluation ou ont fait l'objet de fusion
- **34 Licences :** +2 licences depuis l'autoévaluation
- **82 masters :** +11 masters depuis l'autoévaluation

OFFRE DE FORMATION DE L'ECOLE UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE EUT - UGA

1er avril 2026

L’offre de formation par composante

BUT

Chimie
Génie civil - Construction durable
Génie électrique et informatique industrielle
Génie mécanique et productique
Mesures physiques
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique
Métiers du multimédia et de l'internet
Réseaux et télécommunications

IUT1 Université Grenoble Alpes

Licence professionnelle

Métiers de l'électricité et de l'énergie

L’offre de formation par composante

BUT

Carrières juridiques
Carrières sociales
Gestion des entreprises et des administrations
Information-Communication
Informatique
Sciences des données
Techniques de commercialisation

IUT2 Université Grenoble Alpes

Licence professionnelle

Métiers de l’entrepreneuriat
Métiers de la gestion et de la comptabilité
Organisation, management des services de l'automobile
QHSSE
Techni-commercial

L’offre de formation par composante

IUT Valence
Université Grenoble Alpes

BUT

Gestion des entreprises et des administrations
Informatique
Réseaux et télécommunications
Techniques de commercialisation

OFFRE DE FORMATION de l'ECOLE EN SCIENCES SOCIALES ET DES TERRITOIRES
ESST - UGA

1er avril 2026

L’offre de formation par composante

Licence	Licence professionnelle
Droit	Activités juridiques

FACULTÉ DE DROIT
Université Grenoble Alpes

Master

Droit	Droit international	
Droit des affaires	Droit européen	Droit social
Droit privé	Droit des libertés	Droit notarial
Droit public des affaires	Droit de la propriété intellectuelle	Justice, procès, procédures
Droit public	Droit pénal et sciences criminelles	

L’offre de formation par composante

Licence professionnelle

- Métiers de la GRH : Assistant
- Métiers de la GRH : Emploi, formation, compétences
- Métiers des ressources naturelles et de la forêt

Master

- Economie appliquée
- Economie de l’environnement, de l’énergie et des transports
- Economie du développement
- Economie des organisations
- Sciences sociales

FACULTÉ D'ÉCONOMIE
Université Grenoble Alpes

Licence

- Cas 3 Economie-Gestion

L’offre de formation par composante

Licence professionnelle

- Guide conférencier
- Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

INSTITUT URBANISME GÉOGRAPHIE ALPINE
Université Grenoble Alpes

Master

- Géographie, aménagement, environnement et développement
- Géomatique
- Urbanisme et aménagement

Licence

- Géographie et aménagement

OFFRE DE FORMATION FACULTE DES SCIENCES - UGA

01 avril 2026

L’offre de formation par composante

Licences

Sciences et technologies	Physique
Chimie	Génie civil
Sciences de la vie	Mécanique
Mathématiques	Electronique, énergie électrique, automatique
Informatique	Sciences de la Terre

UGA DLST Université Grenoble Alpes

L’offre de formation par composante

UFR PhITEM Université Grenoble Alpes

Master

Physique fondamentale et applications	Ingénierie nucléaire
Mécanique	Sciences des planètes, de la Terre et de l’environnement
Génie civil	
Nanosciences, nanotechnologies	
Electronique, énergie électrique, automatique	

Licence professionnelle

Métiers de l’industrie, Conception et Amélioration des Processus et Procédés Industriels
Métiers de la protection et de la gestion de l’environnement

L’offre de formation par composante

Master

- Biodiversité, écologie, évolution
- Biologie végétale
- Biologie - santé
- Chimie
- Génie des procédés et des bio-procédés

Licence professionnelle

- Agronomie
- Aménagement paysager
- Industries agroalimentaires
- Productions animales

UFR CHIMIE & BIOLOGIE
Université Grenoble Alpes

L’offre de formation par composante

UFR IM²AG Université Grenoble Alpes

Master

Informatique	MIAGE
Mathématiques et applications	
Cybersécurité	
Intelligence artificielle	

OFFRE DE FORMATION FACULTE HUMANITES, SANTE, SPORT, SOCIETES
Faculté H3S - UGA

1er avril 2026

L'offre de formation par composante

Licence

Sciences pour la santé

Licence professionnelle

Industries pharmaceutiques

Master

Sciences pour la santé

DEUST

Préparateur technicien en pharmacie

Diplôme de santé

Diplôme de formations générales :
- Médecine
- Pharmacie
- Maïeutique

Diplôme de formations approfondies :
- Médecine
- Pharmacie

Diplôme d'Etat :
- Infirmière en pratiques avancées
- Sage-femme

UGA FACULTÉ DE PHARMACIE Université Grenoble Alpes

SECTEUR SANTÉ Université Grenoble Alpes

UGA FACULTÉ DE MÉDECINE Université Grenoble Alpes

L’offre de formation par composante

Licence

- STAPS - APAS
- STAPS – Education et motricité
- STAPS – Entrainement sportif
- STAPS – Management du sport

Master

- STAPS - APAS
- STAPS – Entrainement et optimisation de la performance sportive
- STAPS – Management du sport

DEUST

- AGAPSC

UFR STAPS Université Grenoble Alpes

Licence professionnelle

- GDOSSL

L’offre de formation par composante

Université Grenoble Alpes

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Grenoble

Master

M2E – Professorat des écoles
M2E – Second degré
M2E – Conseiller principal d’éducation
MEEF – Pratique et ingénierie de formation

Licence

Professorat des écoles

L’offre de formation par composante

Licence

- MIASHS
- Sciences de l’éducation et de la formation
- Sociologie
- Psychologie

Master

- Métiers du livre et de l’édition
- MIASHS
- Psychologie
- Sciences de l’éducation et de la formation
- Sciences sociales

UFR SHS Université Grenoble Alpes

Licence professionnelle

- Métiers de la GRH : Emploi, formation, compétences

L’offre de formation par composante

Licence	Master	Licence professionnelle
LEA	LEA	Métiers du commerce international
LLCER	LLCER	

UFR SoCLE Université Grenoble Alpes

L’offre de formation par composante

Licence	Master
Histoire	Histoire
Histoire de l’art et archéologie	Histoire de l’art
Musicologie	Philosophie
Philosophie	Musicologie
Sciences sociales	Mondes anciens

UFR ARSH Université Grenoble Alpes

L’offre de formation par composante

Master

Arts, lettres, civilisations	Information-Communication
Audiovisuel, Médias interactifs numériques, jeux	Journalisme
Création artistique	Sciences du langage
Didactique des langues	

UFR LLASIC Université Grenoble Alpes

Licence

Arts du spectacle	Lettres
Information-Communication	Sciences du langage

OFFRE DE FORMATION GRENOBLE INP - UGA

1er avril 2026

L’offre de formation par composante

Propositions pour la nouvelle accréditation nationale de l’offre de master 2027/2031 : mentions co-accréditées avec l’Université Grenoble Alpes et/ou l’ENSAG et l’USMB, avec des diplômes délivrés en propre

Master

- Comptabilité, contrôle, audit
- Contrôle de gestion et audit organisationnel
- Entrepreneuriat et management de projet
- Finance
- Gestion de production logistique et achats
- Design
- Gestion des ressources humaines
- Management public
- Management des systèmes d’information
- Management de l’innovation
- Management et administration des entreprises
- Marketing, vente
- Génie industriel
- Sciences et génie des matériaux
- Sciences cognitives
- Traitement du signal et images
- Physique fondamentale et applications
- Mécanique
- Génie civil
- Nanosciences, nanotechnologies
- Electronique, énergie électrique, automatique
- Informatique
- Mathématiques et applications
- Cybersécurité
- Intelligence artificielle

Licence professionnelle

- Assurance, Banque, Finance

Offre de formation licence et master de l'Université Grenoble Alpes : apport de Grenoble INP - UGA

Examiné en CEVU du 21 mai 2026 : Favorable à l'unanimité. Pas de remarques.

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026 : Pas de remarques

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve l'offre de formation licence professionnelle et master de l'Institut polytechnique de Grenoble pour 2027/2033, telle que présentée.

e. **Règlement des admissions de la Prépa INP 2026/2027**

Règlement des admissions 2026-27
La Prépa des INP

- Une précision est apportée concernant les modalités de remboursement des frais de candidature
- Concernant la NOTE DE DOSSIER (article 5), il est précisé que les notes de mathématiques obtenues en fin de première sont prises en compte dans le calcul de la note de dossier
- Concernant le CLASSEMENT FINAL (article 6), il est précisé que les candidats doivent dépasser les barres minimales de note finale, de mathématiques et de motivation pour être classés
- Les modalités de recours ont été reprécisées à l'article 8
- Un article complémentaire permet de recandidater sur Parcoursup avec des conditions particulières.

Règlement des admissions de la Prépa INP 2026/2027

Examiné en CEVU du 24 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité. Pas de remarques.

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026. Pas de remarques.

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve le règlement des admissions de la Prépa des INP 2026/2027, tel que présenté.

f. **Règlement des études du certificat de compétences IA et Application du Département Formation Professionnelle (DFP) 2026/2027**

Règlement des études Certificat IA et Application à compter de la rentrée 2026 -2027

- **Contexte :**
  - format initial de la formation à 175h
  - Jamais ouvert depuis 2024
  - Rentrée le 15 octobre 2026

- **Corrections**
  - Format revu à 126h
  - Références à la nouvelle fiche RNCP
  - Conditions d'admission simplifiées

Règlement des études Certificat IA et Application à compter de la rentrée 2026 -2027

CERTIFICAT DE COMPETENCES

- Annexe –

IA & Application

« Conception, déploiement et conduite de projets IA en contexte applicatif »

Applicable à compter de l'année universitaire 2026-2027

Approuvé par le conseil des études et de la vie universitaire du xxxxxx
Validé par le conseil d'administration du xxxxxx

I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET CONDITIONS D'ADMISSION

D'une durée globale de 126 heures, la formation se décompose en 3 modules. Elle se déroule sur 10 mois à raison de 2 jours par mois (suivant le rythme de chaque module).

« 175h»

Le certificat de compétences « IA & Application » est accessible aux titulaires d'un diplôme Bac+3 ou équivalent, ou Bac+2 avec expérience professionnelle sous réserve de l'avis de la commission d'admission, dans un domaine technique, industriel ou support. Pour d'autres domaines de diplôme, des dérogations peuvent être accordées par la commission d'admission.
Lors de la phase d'admission, le ou la responsable pédagogique s'entretient avec chacun des candidats afin de valider les prérequis décrits dans la plaquette de présentation du certificat.

« des tests sont réalisés par tout candidat avant l'entretien avec la commission d'admission »

Règlement des études Certificat IA et Application à compter de la rentrée 2026 -2027

II - INTITULE DES COMPETENCES

Les compétences sont celles de deux blocs de compétences du Master Informatique (titre RNCP 39278)

Le 1er bloc : RNCP 39278 BC02 : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

Le 2ème bloc : RNCP 39278 BC04 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
  - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
  - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

III - ÉVALUATION DES COMPETENCES

Les règles de validation d'un certificat de compétences sont définies dans le règlement-cadre.
L'obtention du certificat de compétences « IA & Application » nécessite la validation des compétences des 2 blocs décrites dans le paragraphe précédent.

Une compétence s'appuie sur les connaissances acquises grâce à un ou plusieurs modules et est mise en œuvre à l'occasion d'une mise en situation. Les compétences sont évaluées par un jury (composition voir règlement cadre).
La validation de ces compétences se fait sur la base de la rédaction par tout candidat d'un cahier de preuves et d'une soutenance orale devant le jury.
Ces compétences peuvent être validées par l'intermédiaire de mise en situation dans le cadre des modules proposés ou par une mise en situation professionnelle effectuée au sein de l'entreprise du stagiaire.

Les détails concernant les modalités d'évaluation de chacune des compétences font l'objet d'un document spécifique qui est remis aux stagiaires au plus tard à la fin du 1er mois de l'année d'enseignement.

RDE certificat de compétences IA et Application

Examiné en CEVU du 24 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité. Pas de remarques.

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026. Pas de remarques.

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du certificat de compétences IA et Application de Grenoble INP - Formation Pro, UGA, à compter de l'année universitaire 2026/2027.

g. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation – Tarifs du Département formation professionnelle (DFP)

Corrections apportées à la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation 2026/2027

Corrections : tarifs 2026/2027
des formations de Grenoble INP - UGA

- ☛ proposées par le Département Formation Professionnelle (DFP)
- ☛ concernant :
  les certificats de compétences

A considérer :

✓ TOUS certificats de compétences
= 150 heures de formation
SAUF le certificat de compétences **IA et Applications** = **126 heures de formation**

✓ **2 tarifs :**
- ☑ **1 tarif « normal » à 7 600 €**
- ☑ **1 tarif à 6 850 €**
  lorsque la formation s'inscrit dans un contrat-cadre

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	FORMATION (libellé)	Nombre d'heures de formation	Année de formation	NIVEAU	TARIF 2026-2027	OBSERVATIONS
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Frais de dossiers pour toute formation				160 €	
	Tarif applicable en cas de réinscription - par année universitaire - en aménagement de scolarité et au-delà de la durée du cursus			7	29 400 €	
	Ingénieur | Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans				26 200 €	
	Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)				765 €	
	Certificats de compétences : - ECO-conception - Gestion de l'énergie - Innovation Collaborative avec son Ecosystème (ICE) - Performance Industrielle Durable (PID) - Systèmes Embarqués et Objets Connectés (SEOC) - Robustesse et Soutenabilité (ROSO) (20 jours) ET IA et application	150 126			7 600 €	
	Certificats de compétences : - ECO-conception - Gestion de l'énergie - Innovation Collaborative avec son Ecosystème (ICE) - Performance Industrielle Durable (PID) - Systèmes Embarqués et Objets Connectés (SEOC) - Robustesse et Soutenabilité (ROSO) (20 jours) ET IA et application	150 126			6 850 €	Contrat cadre

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Tarifs du DFP

Examiné en CEVU du 24 septembre 2026 : Favorable l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions)

Remarques : les abstentions sont dues à la transmission tardive des informations sur ce sujet.

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026. Pas de remarques.

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les corrections apportées à la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation, pour l'année universitaire 2026/2027, concernant les tarifs du département formation professionnelles (DFP).

h. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2026/2027

MCCC pour l'année universitaire 2026-2027
modifications et/ou compléments

MODIFICATIONS

Grenoble INP - Ensimag, UGA soumet la modification suivante de ces MCCC pour l'année universitaire 2026-2027 :

Constat :

manque de fiabilité de l'évaluation fondée sur le contrôle continu d'enseignements ayant pour objectif la **remise de projets en informatique**

⬇

Changement de la modalité « Evaluation continue » au profit de la modalité « **Evaluation terminale** »

COMPLEMENTS

Grenoble INP - Formation Pro, UGA *(= le DFP, Département Formation Professsionnelle)* propose les MCCC relatives aux formations qu'il propose, conformément au document soumis en amont aux membres du CEVU.

MCCC 2026/2027

Examiné en CEVU du 24 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité. Pas de remarques.

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026. Pas de remarques

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Grenoble INP - Ensimag, UGA et de Grenoble INP - Formation Pro, UGA, pour l'année universitaire 2026/2027.

GRENOBLE INP UGA

INITIATEUR DE TRAJECTOIRES



7. Affaires financières

a. **Approbation de la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'Université Grenoble Alpes 2026/2028**

Contexte

<u>Au sein du grand établissement, l'UGA, Grenoble INP – UGA, Science Po Grenoble – UGA et l'ENSAG - UGA portent différents services partagés</u> :

- services communs, unités de service,…, ayant diverses origines (services interuniversitaires, COMUE, établissement public expérimental), qui bénéficient à l'ensemble des établissements-composantes et pour le fonctionnement desquels Grenoble INP – UGA s'engage à apporter sa contribution financière.

<u>La présente convention</u> porte sur les modalités de contribution financière aux services partagés.

- Elle a pour objet de définir les principes de calcul et conditions de versement de la contribution financière annuelle de Grenoble INP – UGA à l'UGA, pour sa participation au fonctionnement des différents services partagés pour la période :
  - 2026 à 2028 pour l'ensemble des services partagés listés
  - Également 2025 pour la Direction de la vie étudiante (DVE) et pour la Design Factory
  - Également les années universitaires 22/23 23/24 24/25 25/26 pour le reversement des droits de bibliothèque pour BAPSO

Engagements financiers au titre des activités mutualisés

Services partages (1)	2023 (CFI22)	2024 (CFI23)	2025 (CFI24)	2026 (BI 2026)	2027 (BI26)[2]	2028 (BI27)[2]
Direction du numérique (DNUM)			213 401 €	220 582 €	*220 582 €*	*220 582 €*
Collège des études doctorales (CED)	- 21 395 €	8 253 €	45 709 €	200 069 €	*200 069 €*	*200 069 €*
Direction de l'aménagement durable (DAD)			267 517 €	288 985 €	*288 985 €*	*288 985 €*
Service de santé étudiant (SSE)	153 167 €	189 238 €	187 484 €	198 065 €	*198 065 €*	*198 065 €*
Design Factory				8 766 €	*8 766 €*	*8 766 €*
Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte (BAPSO)		611 898 €	676 864 €	753 216 €	*753 216 €*	*753 216 €*
Centre d'appui à la pédagogie (CAP@UGA)				9 493 €	*9 493 €*	*9 493 €*
Direction de la vie étudiante (DVE)[1]				260 175 €	*260 175 €*	*260 175 €*
International Students & Scholars Office (ISSO)	7 306 €	5 497 €	5 580 €	4 932 €	*4 932 €*	*4 932 €*
TOTAL services partagés (1)	**139 078 €**	**814 886 €**	**1 396 555 €**	**1 944 282 €**	***1 944 282 €***	***1 944 282 €***
	22/23	**23/24**	**24/25**	**25/26**	**26/27[2]**	**27/28[2]**
Reversement droits de bibliothèque (2)	95 846 €	109 650 €	105 876 €	*105 876 €*	*105 876 €*	*105 876 €*
[1] *Chiffres susceptibles d'évolutions*					[2] *Montants estimés*	
TOTAL SP (1) + (2)	**234 924 €**	**924 536 €**	**1 502 431 €**	**2 050 158 €**	**2 050 158 €**	**2 050 158 €**

La délégation du CA à l'administrateur général étant au maximum de 500 000€ HT / an « pour tout autre convention et contrat »
(= hors recherche et marchés), la convention est présentée aux membres pour autoriser celui-ci à la signer.

Echéancier

Sommes réglées au titre de conventions spécifiques		480 918 €
Sommes réglées au titre de la convention 2025	CA du 9/7/2026	**1 869 601,00 €**
Sommes à régler au titre de la convention 26/28 (2026 + antérieurs)	CA du 15/10/2026	**2 361 530,03 €**
Sommes à régler au titre de la convention 26/28 (estimations 2027)	CA du 15/10/2026	**2 050 158,03 €**
Sommes à régler au titre de la convention 26/29 (estimations 2028)	CA du 15/10/2026	**2 050 158,03 €**
TOTAL		**8 812 365,10 €**

Approbation de la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'UGA

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Le budget de la BAPSO est toujours montré déficitaire. Est-ce qu'un travail de rationalisation a aussi été mené sur la BAPSO pour rassembler les micros bibliothèques qui coutent chers ?
  - *Le budget déficitaire est fictif. Il est dû à l'utilisation d'une ancienne méthode avec les services à comptabilité distinctes. Cela n'intervient pas dans le modèle économique. Les montants aussi sont réduits. Les petites bibliothèques ont peu de poids sur la BAPSO. Un travail est par contre mené sur les bibliothèques intégrées.*
- Cette convention prend environ 500 000€ tous les ans. Sait-on ce que l'on économise en retour pour comparer ? Ce que cela nous apporte par rapport à notre déficit ?
  - *C'est le mécanisme de facturation qui a évolué. C'est pour cela que le montant augmente. Cela cache d'autres formes de contribution.*
- Il serait intéressant d'avoir l'historique des versements.
  - *C'est possible mais cela ne signifiera pas que le montant comprenait les mêmes services car les choses évoluent.*

Approbation de la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'UGA

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'UGA, telle que présentée, et autorise l'administrateur général à la signer

b. **Tarifs de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes – Tarifs de la Fondation Grenoble INP et de Grenoble INP Entreprises**

Modification des tarifs pour La Fondation Grenoble INP et Grenoble INP Entreprise

La **Fondation Grenoble INP** et **Grenoble INP Entreprises** sont deux structures étroitement liées à Grenoble INP – UGA, prolongement stratégique et vecteur d'interface entre Grenoble INP – UGA et le tissu industriel, dans le cadre d'un partenariat pérenne.
Afin de leur permettre d'accomplir au mieux leurs missions, Grenoble INP – UGA met à disposition de ces deux organisations des locaux au cœur même de l'établissement .

La tarification actuellement appliquée s'appuie sur des conventions signées dans un contexte économique qui ne reflète plus les réalités actuelles de l'établissement. Grenoble INP - UGA fait face à une augmentation majeure de ses coûts de fonctionnement globaux (forte hausse des coûts de l'énergie et des fluides : chauffage, électricité, eau) augmentation des charges de maintenance, d'entretien et de sécurité des bâtiments.

Afin de préserver la soutenabilité budgétaire de l'établissement, la Fondation Grenoble INP et Grenoble INP Entreprises s'associent à la recherche d'équilibre budgétaire de Grenoble INP – UGA, en adoptant la proposition d'une nouvelle tarification d'hébergement.

Modification des tarifs pour La Fondation Grenoble INP et Grenoble INP Entreprise

TARIFICATION EN VIGUEUR A CE JOUR

- **FONDATION GRENOBLE INP :**
  par convention du 29/02/2016, le tarif de mise à disposition des locaux, toutes charges comprises était de 40€/m2/an

- **GRENOBLE INP ENTREPRISES :**
  par convention du 14/11/2016, le tarif de mise à disposition des locaux, toutes charges comprises, était de 60€/m2/an

PROPOSITION DE RÉÉVALUTION DE LA TARIFICATION

- 80€/m2/an TTC
- révision de prix au 1/1/N.. sur l'indice IRL (Indice Révision des Loyers)

Tarifs de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA

Fondation Grenoble INP et Grenoble INP Entreprise

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Cela représente une augmentation de combien ?
  - *La surface occupée par la Fondation Grenoble INP est de 77.23m2 et celle de Grenoble INP Entreprises de 398.51m2.*

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées aux tarifs de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA, concernant la Fondation Grenoble INP et Grenoble INP Entreprises.

c. Avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de locaux et de personnel avec l'AGEFPI

Objet de l'avenant

CONTEXTE :

- Grenoble INP – Pagora, UGA propose des formations d'ingénieurs en papeterie par apprentissage.
- L'Agefpi est l'association qui gère le centre de formation d'apprentis rattaché à l'école d'ingénieurs Grenoble INP – Pagora, UGA à ce titre elle perçoit la taxe d'apprentissage.
- L'Agefpi met à disposition de Grenoble INP – Pagora, UGA des personnels et des locaux.
- En contrepartie, Grenoble INP – Pagora, UGA propose des formations et contribue aux dépenses de personnels et de fonctionnement de l'Agefpi.

Une convention est passée entre l'Agefpi et Grenoble INP – UGA (pour Pagora) pour fixer les modalités de partenariat entre elles et notamment les **modalités financières** dont le montant annuel dépasse pour 2026 800 000 € HT (montant maximum de la délégation accordée par le CA à l'administrateur général).

Compte tenu de la dévolution à venir des locaux de l'Agefpi à Grenoble INP – UGA (Pagora), une nouvelle convention d'objectifs et de moyens sera élaborée en 2027.

Objet de l'avenant

- Par conséquent, le présent avenant a pour objet de **prolonger la convention** passée entre l'Agefpi et Grenoble INP – Pagora du 5 décembre 2021 qui a une durée de 5 ans et arrivera donc à échéance le 04 décembre 2026.

- Pour une durée d'un 1 an et 27 jours soit **jusqu'au 31 décembre 2027.**
- **Pour 2026 la participation financière prévue à l'article 3.3 est de 996 738 € :**

Prestation AGEFPI pour Pagora		**996 738**
	EC	*294 400*
	IATS	*318 125*
	Infrastructure/masse salariale	*80 998*
	Infrastructure/fonctionnement	*303 215*

Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux et de personnels avec l'Agefpi

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- Qu'est-ce que fait l'Agefpi ? Pourquoi a-t-on ces associations ?
  - *L'Agefpi est un centre de formation par apprentissage sous forme associative. Pour la formation d'ingénieur, il s'agit ici d'un historique. Notre relation avec l'Agefpi est bordée. Cependant, un travail est actuellement mené avec ces différentes associations afin de remettre à plat leurs missions.*
- Les enseignants sont des fonctionnaires ou sont de droit privé ?
  - *Les enseignants sont des salariés de droit privé.*
- Le contrôle de ces associations et la clarté de nos rapports avec elles semblent poser problème.
  - *C'est tout le sens du travail qui est actuellement mené.*

Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux et de personnels avec l'Agefpi

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve l'avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de locaux et de personnel avec l'Agefpi, telle que présentée, et autorise l'administrateur général à la signer.

Celui-ci prolonge ladite convention jusqu'au 31 décembre 2027.

d. Création du centre de responsabilité budgétaire de la Direction Ingénierie des Projets Subventionnés (DIPS)

Contexte de création de la DIPS

Création au sein des services établissement de Grenoble INP – UGA d'une Direction Ingénierie des Projets Subventionnés Formation Recherche (DIPS).

Objectif :

Offrir aux scientifiques, aux composantes et à la direction de l'établissement un guichet unique pour un meilleur accompagnement dans toutes les phases de montage, soumission, contractualisation et mise en œuvre des projets financés sur Appels à Projets, quels que soient les programmes de financement, la thématique et l'envergure des projets.

Ambition :

- D'une part, réunir au sein d'une structure unique, la Direction de l'Ingénierie des Projets Subventionnés Formation et Recherche (DIPS), les expertises d'ingénierie de projet de formation et de recherche existantes, pour rendre plus robuste et performante la réalisation de tous les projets sur toutes les phases, et sécuriser leur pilotage financier consolidé.

- D'autre part, réunir les expertises de coordination dédiées au pilotage de projets transverses à fort enjeu stratégique et financier, pour consolider une offre de management des grands projets d'établissement, indifféremment de leur thématique (recherche, formation, international…), complémentaire et coordonnée avec les expertises d'ingénierie de projet de formation et de recherche.

Les centres de responsabilité budgétaire (CRB)

Les centres de responsabilité budgétaire (CRB) correspondent aux niveaux les plus hauts de l'organisation budgétaire.

A leur niveau il est possible d'effectuer :

- la programmation
- le dialogue de gestion
- la répartition des crédits
- la définition des compartiments budgétaires (contrôle limitatif ou non)

➢ Les Centre de responsabilité budgétaires correspondent généralement aux ordonnateurs principaux, secondaires et délégués.

Il est donc proposer de créer un centre de responsabilité budgétaire pour la Direction Ingénierie des Projets Subventionnés Formation Recherche (DIPS).

Centre de responsabilité budgétaire de la DIPS

Examiné en commission permanente du 1er octobre 2026. Pas de remarques.

☞Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la création d'un centre de responsabilité budgétaire pour la Direction Ingénierie des Projets Subventionnés Formation Recherche (DIPS).

e. Admissions en non-valeur

AGENCE COMPTABLE ADMISSIONS EN NON-VALEUR

- A la suite de relances infructueuses ou après avoir acquis la certitude que la créance est irrécouvrable, l'agent comptable saisit l'ordonnateur pour que cette créance soit présentée au conseil d'administration pour qu'elle soit admise en tant que créance en non-valeur.
- L'admission d'une créance en non-valeur ne modifie pas les droits de Grenoble INP - UGA vis-à-vis du client sur cette créance. Par conséquent, cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si la situation du client devient plus favorable pour ce recouvrement.
- le Conseil d'administration de Grenoble INP - UGA a donné délégation à l'administrateur général pour accorder des admissions en non-valeur pour des créances inférieures à 1 500€. En outre, le Conseil d'administration a approuvé le seuil minimum des créances en deçà duquel il n'y aura pas de poursuites (150€).
- Dans le cadre de l'apurement des comptes d'imputation provisoire (CIP) un travail a été effectué par l'agence comptable pour analyser des créances anciennes et/ou irrécouvrables.

AGENCE COMPTABLE ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Montant total des admissions en non valeur pour information : 9 834,90€

200000025	trop perçu salaire	25,6
210017579	DIFFRACTOGRAMME STANDARD	30 €
210012039	G70688:142/930/2015	31,80 €
210012692	G70688:470/930 CDE	44 €
210012865	G70688:567/930/2015	44 €
210013031	G70688:496/930/2015	44 €
210013209	G70688:658/930/2015	44 €
210013209	G70688:674/930/l4230/4500271033	44 €
210016599	BATCH METALISATION	54,60 €
210027992	Contrat VAE	60,00 €
200001725	trop perçu salaire	61,36
200001726	trop perçu salaire	82,04
210030672	Réservation salle	108,00 €
210013206	G70688:656/930/2015	132,01 €
210031753	Contrat IMT 15	141,00 €
210033401	PARTICIPATION FORUM AU FORUM ENTREPRISE	160,00 €
210026645	Location de salle pour soutenance	212,14 €
210012124	G70688:154/930/2015	227,36 €
210023875	Forum	300,00 €
210017024	ACQUISITION SMARTLAB	312 €
210025618	DROIT D'INSCRIPTION	394 €
210013026	G70688:382/930/2015	403,61 €
210026643	DROIT D'INSCRIPTION	420 €
210013200	G70688:650/930/2015	498,18 €
210013004	FORMATION MEB INTERNE	570 €
210026217	DROIT D'INSCRIPTION	582,50 €
210029228	droits universitaires	601,00 €
210033527	droits universitaires	628,00 €
210033528	droits universitaires	628,00 €
210031754	droits universitaires	823,11 €
210026402	Droits d'inscription	906,74 €
200002862	trop perçu salaire	1221,85

AGENCE COMPTABLE ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Montant total des admissions en non valeur pour vote : 66 201,61€

210033408	PARTICIPATION FORUM AU FORUM ENTREPRISE	1 500,00 €
210029229	droits universitaires	1 575,00 €
210024653	FRAIS SPECIFIQUES	1 800 €
210033603	IMT 18	1 982,14 €
210034198	Contrat pro	2 227,04 €
210033714	contrat pro	2 306,19 €
210032334	droit universitaires	2 394,20 €
210033883	Contrat pro	2 395,97 €
210033456	STAND FEEL /NOV 2025	2 400,00 €
210032339	droits universitaires	2 456,27 €
210027671	FORMATION SISU	2 500 €
210029278	FORMATION SISU	2 500 €
210031507	droits universitaires	2 520,00 €
210033135	droits universitaires	2 568,80 €
200001209	DROIT D'INSCRIPTION	2 643 €
210010140	LOCATION DE SALLE	3 283,00 €
210033472	IMT 17	4 785,00 €
210033515	IMT 16	11 331,00 €
210024358	Redevance	13 034,00 €

Admissions en non-valeur

Examiné en Commission permanente du 1er octobre 2026

Remarques :

- De nombreuses lignes concernent des entreprises connues. Peut-on décider de ne plus contractualiser à l'avenir avec ces entreprises si elles ne paient pas ?
  - *Ce sont souvent à des entité à l'intérieur de ces entreprises connues que sont demandées les créances. Les entreprises sont bien sûr informées des problèmes rencontrés avec ces entités afin de ne plus contracter avec elles.*
- Certains recouvrement semblent concerner des étudiants.
  - *Les recouvrements judiciaires dans le cadre d'une formation continue peuvent concerner une entreprise à présent en liquidation, qui était en charge des frais d'inscription d'un étudiant.*

☞ Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration propose à l'administrateur général l'admission en non-valeur des créances des clients présentés, d'un montant global de 66 201,61€

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



8. Retour sur les délégations du CA à l'administrateur général

Retour sur délégations du CA à l'administrateur général

A. Décisions administratives et financières (0)
B. Conventions (33)
C. Conventions internationales (5)
D. Contrats et conventions de recherche (61)
E. Marchés notifiés DAFA (36)
F. Marchés Service Patrimoine (0)
G. Adhésions (0)
H. Cotisations (0)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRENOBLE INP UGA



9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA

Merci de votre participation

Calendrier 2026/2027

– **Jeudi 10 décembre 2026 à 13h**

– **Jeudi 11 Mars 2027 à 13h30**

– **Jeudi 10 juin 2027 à 13h**

– **Jeudi 8 juillet 2027 à 13h30**